

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 28 mai 2021 à 13 h 30
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 28 MAI 2021	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
ÉCO 360 ÉCONOMIE CIRCULAIRE (DM4)	
M. Martin Ménard	1
COOPÉRATIVE INCITA (DM60, DM60.1)	
Mme Laure Caillot	12
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (DM77, DM77.1)	
Mme Rose-Marie Schneeberger.....	21
COMITÉ PGMR DE DURHAM-SUD (DM79, DM79.1)	
M. Patrice Godin.....	31
SUSPENSION	
REPRISE	
COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES POUR LA PROTECTION	
DE L'ENVIRONNEMENT MASKOUTAIN (DM84)	
M. Gérard Montpetit et Mme Annabelle T. Palardy	41
LES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (DM139, DM139.1)	
Mme Véronique Beaulieu-Fowler et M. Daniel Tremblay	49
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS (DM135, DM135.1)	
M. Jean-Marc Viau et Mme Michèle-Odile Geoffroy	61
PARTI RÉPUBLICAIN SOUVERAINISTE (présentation verbale)	
M. Patrizio Armani Grecco	71

SÉANCE AJOURNÉE AU 31 MAI 2021 À 13 H 30

**SÉANCE DU 28 MAI 2021
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, bon après-midi et bienvenue à cette sixième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

10 Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

15 Cet après-midi, nous aurons sept mémoires et une opinion de présentés. Le temps alloué à chacun, chacune est de 15 minutes, incluant potentiellement une période de cinq minutes d'échanges avec la commission. Nous vous demandons de respecter les dix minutes qui vous sont allouées pour votre présentation, pour que nous puissions prendre le temps d'échanger avec vous.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. MARTIN MÉNARD (DM4)**

20 **LE PRÉSIDENT :**

Sans plus tarder, j'invite monsieur Martin Ménard à prendre la parole.

25 **M. MARTIN MÉNARD :**

30 Bonjour, Monsieur Zayed, bonjour, Monsieur Renaud. Mon nom est Martin Ménard. J'ai 25 ans d'expérience à l'international au niveau de la gestion des déchets et des matières résiduelles. J'ai travaillé pour la firme LafargeHolcim comme représentant, acheteur dans le nord-est des États-Unis et du Canada. J'ai travaillé pour la firme Pellenc, les tris optiques les plus avancés au monde en Amérique du Nord.

35 Donc, j'ai eu la chance de me promener partout à travers le monde, dans le monde des déchets. Puis j'arrive maintenant, ici, au Québec, il y a une problématique qui existe depuis des années. Je suis consultant aussi pour la compagnie Société Laurentides, Kruger et Recycle Gypse.

40 On est confronté à un problème en ce moment au Québec, avec tellement de déchets qui vont au site d'enfouissement, pour une simple raison qui est très simple, c'est que le coût d'enfouissement est tellement bas que le modèle d'affaires qui est présentement, qu'on a, va toujours être à répéter, à augmenter la capacité des centres de tri parce qu'il n'y a pas de modèle qui incite à la récupération à cause du prix des sites d'enfouissement.

45 Je m'explique : c'est qu'en Europe, mettons quand vous allez – parce qu'en ayant la chance de travailler pour une compagnie française qui est à Marseille, en ayant la chance de travailler pour une compagnie comme Lafarge, qui est une compagnie internationale, on a beaucoup d'alternatives pour, justement, prendre des matières qui se retrouvent au site d'enfouissement, mais qui devraient se retrouver justement comme valorisées ou comme matières premières.

50 Mais comme je vous explique, le modèle d'affaires, quand on est dans la région de Montréal à 50 \$ à 60 \$ la tonne métrique, les gens qui veulent valoriser la matière, il n'y a aucun incitatif, parce qu'un prix de traitement de la matière va jouer entre à peu près 95 \$ la tonne à 100 \$ la tonne. Donc, souvent, on se fait dire par les entrepreneurs : pourquoi je devrais récupérer si c'est plus facile d'envoyer dans un conteneur?

55 Puis le problème qu'il y a, encore une fois, les sites d'enfouissement, ils ne font pas l'argent juste avec le tonnage qui rentre au site d'enfouissement; ils font l'argent sur le transport et sur la location du conteneur. Donc, qu'est-ce qui arrive, c'est que plus ils vont envoyer de tonnes au site d'enfouissement, plus ils vont faire d'argent. Puis c'est un principe de base de business.

60 Donc, le modèle d'affaires qu'on a présentement n'incite pas à la récupération, crée en fin de compte trop, justement, de matières qui rentrent au site d'enfouissement. Ça va toujours être à répéter, à répéter puis à répéter, parce que le site d'enfouissement va toujours se remplir, parce que l'incitatif de récupérer puis de diminuer les déchets ne sera jamais là, finalement.

65

70 Ce que j'arrive pour point à vous dire c'est qu'en Europe, pour inciter justement l'économie verte puis diminuer la capacité des déchets parce que l'espace est beaucoup plus restreint en Europe qu'ici en Amérique du Nord. Parce qu'on va juste au Michigan, ça coûte 10 \$ envoyer au site d'enfouissement. Vous allez dans le nord-ouest des États-Unis qui est New York : 55 \$ la tonne; Rhode Island, c'est là que c'est le plus cher, puis Toronto, 90 \$ à 100 \$ la tonne.

75 Il faut créer un modèle d'affaires qui incite un peu les gens à récupérer. En ce moment, quand vous êtes sur l'autoroute puis vous roulez au-dessus de 120, vous allez avoir une pénalité, vous allez avoir des points de démerite, tout va être là. Ici, au Québec, on marche par de la consigne, des écofrais. Mais les gens ne sont pas incités, parce que ça coûte... c'est moins cher d'envoyer tout dans un trou que, justement, de traiter la matière.

80 Donc, je viens à mon point que je vous parle en ce moment. C'est que j'aimerais de créer un modèle d'affaires rentable pour faire du développement durable en augmentant les prix à 175 \$ la tonne. Qu'est-ce qui arrive c'est que quand les gens ont une différence de 10 \$ à 20 \$ la tonne, ça ne vaut pas la peine de recycler. Ça coûte 85 \$ puis vous m'en chargez, mettons, 85 \$, pour recycler; je ne prendrai pas 20 \$ la tonne, ce n'est rien, c'est des peanuts.

85 Donc, ce qu'il faut faire c'est, vous créez un incitatif pour que les gens développent un modèle d'affaires rentable pour ne plus envoyer dans le trou, mais l'envoyer justement pour valoriser puis protéger l'environnement.

90 Puis je pense que dans le temps, les gens, souvent, il y a un modèle d'affaires qui a été fait, c'est que les technologies en 1971, puis il y a eu la consigne, il n'y avait pas de bac à chaque porte. Maintenant, il y a des bacs à chaque porte. On a évolué. Maintenant, les tris optiques sont capables de trier les matières selon les catégories. Parce que mère Nature a décidé tout simplement une chose : c'est que du plastique, ça va être du plastique; du bois, ça va être du bois, il faut être capable de trier la matière à la source.

95 C'est évident que le problème de main-d'oeuvre est un énorme problème, mais maintenant, les technologies ont évolué puis on est capable de trier les matières.

100 Ce que je viens pour vous dire, c'est que si vous augmentez le prix de la tonne à 175 \$ la tonne sur le marché, vous allez créer une économie verte pour protéger, justement, vous allez diminuer le tonnage qui rentre dans les sites d'enfouissement puis vous allez créer une économie qui va rentabiliser les centres de tri du Québec, les centres de récupération et démolition du Québec, qui en ce moment souffre, parce qu'ils ne sont pas capables de compétitionner les sites d'enfouissement.

105 Je le vis présentement. Je suis consultant pour la compagnie Recycle Gypse, les gens, c'est plus facile de prendre leur gypse puis l'envoyer dans un conteneur de construction que de le mettre de côté. Il dit : « Martin, ça n'a aucun intérêt. Il me charge 60 \$ la tonne, toi tu m'en charges 85 \$. »

110 Ça fait qu'au bout du compte, on a beau arriver avec des belles théories, mais c'est l'argent qui compte. C'est le modèle d'affaires. Les gens, ils veulent être verts, mais ils sont verts au niveau monétaire, mais ils ne sont pas verts au niveau écologique. Mais pour être capable de faire le *switch*, que j'appelle, il faut être capable justement de donner un incitatif à ces gens-là de récupérer. Puis la seule façon de le faire, c'est au niveau monétaire.

115 C'est tous des gens d'affaires, les sites d'enfouissement sont des compagnies publiques à la bourse, c'est une rentabilité, c'est la seule façon d'être capable de créer une économie verte à long terme, avec un développement durable. Parce que vous allez vous retrouver encore dans dix ans, parce que vous allez être obligé encore d'agrandir le site d'enfouissement, parce qu'il n'y a pas eu de modèle d'affaires rentable, durable qui a été établi.

120 Puis le problème qu'il y a, c'est qu'est-ce qu'on a peur présentement, c'est que si on augmente le taux des sites d'enfouissement, bien, on dit : bien, il va y avoir plus de sites illicites qui vont se créer. Les gens vont dumper à gauche puis à droite.

125 Mais moi, ce que je propose de faire, c'est que s'ils sont capables de vivre à 50 \$ à 60 \$ la tonne, l'écart qu'il y a entre les deux, on va être capable de créer une police verte, en fin de compte, qui a un pouvoir d'action. Parce que c'est bien beau taper sur les doigts, on entend souvent, des sites illicites, que le propriétaire, O.K., il a nettoyé la place, puis il déclare faillite ou il part sous un nouveau nom de compagnie, il met ça au nom de sa femme ou quelqu'un d'autre, puis là, bien, il n'y a pas d'impact.

130

Il faudrait qu'il y ait des peines qui ont des conséquences. On brise l'environnement, on brise le milieu qu'on vit, puis il n'y a pas de conséquence qui est mise. Donc, c'est important de regarder ce volet-là aussi.

135 Je vais dans mon troisième point. Puis le plus important qui serait vraiment à comprendre dans toute cette histoire-là : un site d'enfouissement, c'est un camion qui arrive dans un trou puis qui *dump*. Donc, le coût là-dessus, de production, le coût de tri, il n'y en a aucun coût. Donc, celui qui veut trier la matière, qui a un centre de tri, un centre de récupération et de démolition, ne pourra jamais compétitionner, justement, un site d'enfouissement. Il n'y a aucun intérêt. Il n'est pas
140 capable, parce que lui, il faut qu'il le prenne, puis qu'il trie chaque matière. Il y a un coût là-dessus.

Donc, quand vous parlez juste d'un coût, c'est 85 \$ à 95 \$ la tonne pour trier, quand l'autre est à 50 \$ 60 \$ la tonne, bien, on n'est pas capable de rien faire.

145 Ça fait que ce que je vous demande aujourd'hui, moi, en fin de compte, il faut avoir une bonne résolution puis un développement durable sur les sites d'enfouissement, puis avoir une vraie politique qui va durer, puis de permettre – justement, quand j'étais chez LafargeHolcim, on essayait d'offrir des programmes pour brûler des matières, des combustibles, comme le plastique qui est une valeur énergétique pour remplacer justement le charbon. Parce que la valeur en kilojoules, en
150 gigajoules était la même. On n'était pas capable de le faire, parce que les gens n'étaient pas incités, au niveau pécuniaire, de le faire, parce que l'enfouissement le remportait toujours sur la valorisation énergétique ou le remportait toujours sur, comment je peux dire, sur la revalorisation, tout court.

Donc, mon objectif comme je vous dis aujourd'hui, c'est d'être capable de donner un cadre
155 en mesure de permettre aux niveaux monétaire et financier de rentabiliser la récupération et centre de tri, ce qui va diminuer la pression d'agrandir les sites d'enfouissement.

Ça fait que c'est assez court. J'avais dix minutes, j'ai essayé de faire ça vite pour être en
160 mesure de... si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait, Monsieur Ménard, j'allais vous demander de conclure justement.

165 **M. MARTIN MÉNARD :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

170 Écoutez, j'aurais une question et ensuite, je demanderais à mon collègue de poursuivre.

175 Le montant de 175 \$, est-ce que dans votre esprit il serait uniforme à l'échelle du Québec? Actuellement, par exemple en Gaspésie, il en coûte 160 \$ la tonne. À Montréal, c'est 50 \$, 60 \$, donc c'est sûr, pour Montréal, ce serait une augmentation, on parle d'à peu près le triple, de tripler le prix, alors que pour la Gaspésie, ce serait une augmentation de 15 \$ la tonne.

180 Est-ce que dans votre esprit, le 175 \$ c'est une moyenne ou c'est un montant uniforme, aujourd'hui dans toute la province.

M. MARTIN MÉNARD :

185 C'est uniforme. Parce que qu'est-ce qui arrive, il faut comprendre qu'en Gaspésie le tonnage qui est évalué là-bas, il doit y avoir peut-être – exemple, je fais des comparaisons – ça doit être peut-être un vingtième du tonnage qui existe en fin de compte. Donc, il faut qu'ils chargent déjà plus cher pour être capables de rentabiliser leurs opérations parce qu'ils ont moins de volume.

190 Mais dans la région de Montréal, la moitié de la population vit, mais aussi qu'il n'y a pas juste la moitié de la population, tout ce qui est au niveau industriel, les compagnies sont toutes ici. Donc, l'incitatif de récupérer... au contraire, il faut que ça soit 175 \$ la tonne partout, d'après moi, au Québec, pour être capable d'inciter, même si c'est trois fois le prix.

195 La problématique se trouve où? Elle se trouve au Québec, parce qu'il y a Sainte-Sophie, Lachenaie, vous avez Lachute, vous avez Saint-Nicéphore. Tout ce qui est proche, les cinq plus gros centres de... le site d'enfouissement de Lachenaie est le plus gros. Donc, si vous voulez inciter une économie verte puis justement diminuer les effets, c'est ici qu'il faut que ça se passe. Il faut qu'il y ait un incitatif.

200 Parce que le combat est de se battre entre 50 \$, 60 \$ la tonne quand ton coût, juste ton coût pour traiter la matière est de 85 \$ la tonne. Il n'y a aucun modèle d'affaires qui va tenir. C'est impossible. Que ce soit à Montréal, qu'on soit n'importe où, ça n'existera pas.

205 Puis c'est mon point de vue. Mais c'est parce que je vous parle de 25 ans d'expérience puis ayant eu moi-même mes propres centres de tri puis de traitement, c'est impossible de compétitionner contre des sites d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

210 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

215 Merci, Monsieur Ménard. Il y a quelque chose par exemple que je ne sais comment on doit le prendre en compte, mais dans un centre de tri, effectivement, il y a des coûts de traitement, les coûts pour le tri. Mais par ailleurs, en théorie, le centre de tri revend du matériel qui a été trié pour être recyclé. Donc, il y a une source de revenus.

220 Donc, au net, quand vous parlez de 85 \$ la tonne, est-ce que c'est le coût net? Un centre de tri revend des ballots de papier, des ballots de plastique, des...

M. MARTIN MÉNARD :

225 Oui, mais vous le savez, depuis... moi, c'est moi qui m'occupais des centres de tri justement. C'est moi qui suivais les procédés au niveau de la Ville de New York avec Sims à New York. Au Rhode Island il y a eu une crise, parce que tout le monde vendait en Asie.

Il y a du monde, ce n'est pas compliqué, qui sont retournés à peu près il y a 10, 15 ans, il y avait du papier Abitibi Consolidated était là, ici, puis il y avait tellement de papier qu'il y avait tellement eu de revenus qui s'étaient générés, que justement, là, ils étaient capables de vendre, faire des profits.

230

Aujourd'hui, les centres de tri il y a trop de verre, il y a beaucoup moins de papier. Il n'y a quasiment plus de papier pour dire, à cause que tout monde est rendu sur des tablettes.

235

Moi, je vends des procédés, je vends des systèmes de tri optique, en fin de compte, qui sont capables de trier les matières. On a fait, justement, Société VIA à Québec, Sherbrooke dernièrement, puis on est train d'optimiser celui des centres de tri de Montréal. La seule façon de rentabiliser – il n'y a pas d'argent à faire en ce moment si vous le triez à la main. On a de la misère à trouver de la main-d'oeuvre.

240

Donc, les tris optiques sont capables de... oui, il y a des revenus, mais les revenus sont minimes. Il y a 5 % des plastiques à 8 % qui se vendent au-dessus de 200 \$ à 300 \$ la tonne. Mais quand vous tombez dans le verre, qui représente à peu près 15 à 20 % du poids, mais que ça ne vaut rien parce que c'est du sable, puis ça se vend 5 \$ à 15 \$ la tonne. J'étais acheteur chez Unican dans le passé, je connais un peu le domaine. Il n'y a pas de revenu qui est tiré là-dessus.

245

Moi, ce que je demande c'est que les sites d'enfouissement en fin de compte, ils disent : bien, les volumes ont baissé de matières de bonne qualité. Il y a moins de papier qui sort, mais là, il faut être capable de trier les plastiques, il faut être capable de trier justement le verre, il faut trier le métal.

250

Mais le métal, ce n'est pas compliqué, ça prend un *magnet* ou un *eddy current*. Mais les sites d'enfouissement, ils devraient justement interdire, tous les sites d'enfouissement devraient... toutes les matières devraient être traitées comme ça se fait en Europe, puis que justement, ils créent de l'énergie. Ici, au Québec, l'énergie ce n'est pas vraiment un problème, on a Hydro-Québec qui ne coûte pas cher. Mais en Europe, tous les déchets sont valorisés.

255

C'est pour ça que je vous dis qu'au niveau de la matière en tant que telle, les sites d'enfouissement, c'est 85 \$ plus le revenu; le revenu est minime par rapport à... si on veut se comparer à ça, là. Je ne sais pas si j'ai bien répondu à la question?

LE COMMISSAIRE :

260

Oui, oui. Il y a quelque chose qui m'intéresse. Par contre, vous avez mentionné tout à l'heure que vous faites du recyclage de gypse, si j'ai bien compris?

M. MARTIN MÉNARD :

265

Oui.

LE COMMISSAIRE :

270

Vous travaillez dans... quels sont les débouchés actuellement pour du gypse que vous récupéré puis que vous traitez? Qu'est-ce qu'on fait avec ça, quel est le débouché pour ça?

M. MARTIN MÉNARD :

275

Il y a trois débouchés présentement. Moi, étant acheteur chez LafargeHolcim, c'est là que je me suis intéressé au gypse. J'ai connu Recycle Gypse de cette façon. C'est qu'il peut agir comme retardataire dans les cimenteries.

280

Deuxième chose, c'est qu'au niveau agricole, tout ce qui est au niveau du calcium, c'est un absorbant qui permet justement de mettre dans l'agriculture.

285

Et le troisième, c'est qu'on travaille maintenant avec Certaineed, puis le CSG, US Gypsum pour être capable justement de le remettre dans les panneaux de gypse aussi. C'est trois marchés. On fait une économie circulaire.

LE COMMISSAIRE :

290

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

295 Je me permets de vous poser une question qui déborde peut-être de votre expertise, mais j'imaginai un peu le compte de taxes du payeur de taxes qui verrait son compte de taxes augmenter d'à peu près 115 \$ par année, juste pour la question de la gestion des matières résiduelles. Parce qu'au fond, un calcul rapide, une tonne par année par personne, donc vous proposez que le coût augmente de 60 \$ à 175 \$, donc c'est 115 \$ de plus la tonne.

300 **M. MARTIN MÉNARD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

305 Donc, ça serait, grosso modo, 115 \$ par personne. Donc, pour une famille de cinq, ça serait cinq fois 115 \$. Quelle est la démarche par laquelle on pourrait suggérer une augmentation de cette nature-là et que ça soit acceptable socialement parlant?

310 **M. MARTIN MÉNARD :**

Mais c'est très simple, c'est que si vous mettez 175 \$ la tonne, bien, qu'est-ce qui va arriver, c'est que là, à ce moment, la tonne ne s'en ira plus au site d'enfouissement, elle va s'en aller où? Parce qu'ils vont trouver d'autres alternatives. Ça ne sera pas 175 \$ la tonne. Ils vont l'envoyer 315 justement à 85 \$ de la tonne ou 90 \$ la tonne, parce que le centre de tri va l'accueillir à ce prix-là. Parce que la compétition va se faire.

320 En fin de compte, c'est un peu comme pour inciter la récupération. Il ne faut pas viser 175 \$, il faut viser le 85 \$, 90 \$, que le tonnage ne s'en va pas dans le site d'enfouissement, mais il s'en va dans le centre de tri. C'est là que l'économie va se faire. Puis tous les gens, on regarde en Californie, on regarde en Suède, on regarde en Europe, partout dans le monde, la tendance est où? Si tout le monde veut sauver la planète, les gaz à effet de serre, je pense que personne ne va être contre. Si vous voulez vraiment mettre... permettre au site d'enfouissement à 50 \$, 60 \$, c'est quasiment criminel.

325 En fin de compte, vous vous foutez, vous laissez tout aller dans l'enfouissement, puis on n'agit pas comme personne responsable.

330 Ça, c'est un choix de société, je vous l'avoue. On peut tout envoyer en Inde puis exploiter les enfants qui trient les déchets, comme on a déjà eu dans le passé, ou en Chine. Mais je pense que moralement parlant – puis moi comme valeur, comme père de famille, puis mon fils me le demande aussi : il ne veut pas qu'on pollue la planète. Il veut qu'on aille une bonne place pour vivre.

335 Ça fait qu'il faut être responsables de nos gestes. Je pense qu'en ce moment c'est irresponsable qu'est-ce qu'on fait. On ne crée pas une économie verte, on crée en fin de compte un problème qu'on va pelleter à l'autre génération encore, parce qu'on n'a pas mis nos culottes aujourd'hui.

340 C'est ça qui se passe présentement. Puis les sites d'enfouissement, ils font leur profit où? Sur les conteneurs, sur le transport. Ça fait que plus il y a de tonnages, plus ils font de l'argent. C'est aussi simple que ça.

345 Moi, en fin de compte, dans le temps, oui, du matérialisme où on envoyait tout puis qu'on consommait à outrance, je pense qu'on est rendu dans une autre génération qui voit qu'il y a un impact sur... on le voit un peu partout, tout le monde en parle. Il faut faire quelque chose. Mais pour le début, où ça commence, la solution, où ça commence, ce n'est pas compliqué : c'est un modèle d'affaires, un plan d'affaires qui va être un développement durable et non une affaire qu'on va pelleter dans la cour du prochain.

350 Parce que si on reste à 50\$, 60 \$ la tonne, les centres de tri vont toujours souffrir, puis au Québec, c'est bizarre, c'est la seule place que c'est tous des OSBL. La majorité des centres de tri son à but non lucratif.

355 Mais quand on s'en va, mettons à New York, on s'en va en Europe, c'est toutes des grandes firmes justement, il y a une rentabilité là-dedans.

Moi, quand j'étais justement chez Lafarge, il y a des places, il y a justement des sites de Lafarge qui étaient capables de prendre la matière puis charger pour, puis faire une valorisation

360

énergétique au lieu de prendre du charbon puis avoir un impact sur, justement un impact climatique au niveau des gaz à effet de serre. Il faut arriver à un point d'être responsable, c'est aussi simple que ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ménard, votre message...

365

M. MARTIN MÉNARD :

Désolé, ce n'est peut-être pas...

370

LE PRÉSIDENT :

Non, non, ça va très bien. Votre message est très clair. Je vous remercie beaucoup.

M. MARTIN MÉNARD :

375

D'accord. Merci.

Mme LAURE CAILLOT (DM60)

380

LE PRÉSIDENT :

Madame Laure Caillot.

385

Mme LAURE CAILLOT :

Bonjour, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

390

Très bien. Allez-y, je vous en prie.

Mme LAURE CAILLOT :

395

Donc, bonjour, Messieurs les Commissaires. Bonjour à l'équipe du BAPE. Bonjour aux personnes qui nous écoutent en direct. Je me représente, Laure Caillot de la coopérative Incita. On est une organisation qui, nous, accompagnons différentes organisations, des municipalités, des établissements scolaires, des entreprises lors des transitions zéro déchet, puis je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de présenter notre mémoire.

400

Pour les personnes qui nous écoutent, notre mémoire sera disponible en consultation sous peu. La présentation finalement, vous pouvez la fermer, je ne l'utiliserai pas, comme je l'avais mentionné. Je vous remercie.

405

Donc, en fait, moi, aujourd'hui, je voudrais vous présenter tout simplement une solution et une démarche qui a un impact réel mesurable sur la réduction de notre production de déchets au quotidien. Je vais vous parler des défis zéro déchet.

410

Ces défis, en fait, ils ont été mis en place à la suite du constat d'échec global cuisant : la sensibilisation au tri ne fonctionne pas. Des sites d'enfouissement débordent, les gestes de tri n'ont vraiment pas réussi à atténuer, en fait, la courbe de remplissage de sites d'enfouissement.

415

Et depuis 2018, cinq municipalités québécoises ont décidé de regarder cet angle-là sous un autre angle et d'agir concrètement avec ses citoyens. Ils se sont lancés, justement, dans des défis zéro déchet où le but est de sensibiliser, d'outiller l'ensemble de leur population.

420

En quelques mots, ces défis en fait, ce sont des larges cohortes de citoyens de différents foyers qui sont accompagnés durant six mois pour amorcer une transition zéro déchet. Ils sont outillés, ils sont accompagnés, on fait des diagnostics avec eux, ils sont sensibilisés, formés, ils ont accès à des conférences, des ateliers, et en plus de ça, ils s'engagent en contrepartie, pour pouvoir mesurer leur progression, à peser leurs déchets, l'ensemble des voies auxquelles ils ont accès,

c'est-à-dire les déchets ultimes, le recyclage, le compost pour les matières résiduelles, une semaine par mois pour qu'on puisse faire des mesures.

425 À la suite de ces différentes cohortes, un constat s'est imposé. La réduction à la source c'est une solution qui est accessible pour tout le monde, Sans égard à sa situation régionale au Québec et sans égard à la composition de son foyer, qu'on soit avec ou sans enfants.

430 Justement, la réduction à la source à l'échelle citoyenne, bien, elle a démontré un impact qui est rapide, réel et net sur la taille des poubelles. Et la beauté, en fait, de cette démarche, cette transition zéro déchet, au niveau des individus, bien, c'est qu'elle est positive, elle est motivante. Parce qu'on voit très rapidement des résultats, en fait, sur la génération de matières résiduelles en quelques semaines et on peut même dire qu'on voit les poubelles des participants qui maigrissent de semaine en semaine.

435 Si on regarde à l'échelle de l'ensemble des projets, on parle d'une réduction moyenne de 50 % des déchets sur l'ensemble des trois voies : c'est-à-dire 50 % sur le recyclage, les résiduelles alimentaires, les déchets ultimes au niveau de la moyenne globale. Et c'est vraiment une réduction de chacune des voies, j'insiste là-dessus. On n'a pas observé des transferts de matières, c'est-à-dire de personnes qui se seraient mises peut-être à mieux trier ou intégrer la collecte des résidus alimentaires. Non, non, c'est des gens qui ont vraiment diminué l'ensemble, dès qu'ils ont adopté et ils ont compris et mis en place les concepts de la réduction à la source.

440 Et en plus, si on regarde ces citoyens, quand on les écoute, ils sont tous unanimes. Pour eux, c'est vraiment une démarche qui est tout simplement et premièrement, elle est concrète, elle est efficace et elle a un potentiel de sensibilisation très élevé et très large.

450 Ces foyers, en fait, quand on observe, ils nous rapportent qu'ils ont, quand ils parlent avec leur entourage, la famille, les amis, les collègues de travail, ils vont eux-mêmes, en fait, sensibiliser en moyenne deux à trois autres foyers à adopter des gestes de réduction au quotidien.

Et, en fait, c'est un effet boule de neige, des fois, aussi, avec deux personnes dans ce chemin justement vers une transition.

455 Donc, pour les individus, il y a une valorisation personnelle au niveau de leur engagement personnel, souvent en faveur des enjeux, soutenir les enjeux environnementaux. Mais au niveau des institutions, il y a aussi un potentiel de communication très fort, justement, pour aller chercher et sensibiliser de manière encore plus large le reste de leurs citoyens.

460 Puis justement, on nous dit souvent que c'est des options qui peuvent se dire difficilement intégrables en région. Eh bien non, en fait, c'est vraiment des projets qu'on peut mener à travers de l'échelle de la province.

465 Si on regarde justement, c'est vrai que, quand on est un grand centre urbain, les options de pouvoir acheter en vrac, échanger, partager, ça déborde. Mais au niveau, justement à l'extérieur des centres, il y a aussi plein d'autres options pour réduire à la source. Puis quand on regarde des projets avec lesquels on a travaillé, on aurait un foyer qui a été un peu le champion toute catégorie, qui s'est démarqué : il a réussi à réduire de 65 % en six mois la gestion de ses déchets ultimes.

470 65 % ce n'est pas rien. Et pourtant c'est un foyer qui n'habite pas dans un grand centre urbain. Il habite en périphérie dans un endroit où, justement, par exemple, les options d'achat en vrac sont quand même plus réduites.

475 Parce qu'en fait, justement, on pense souvent que quand on veut adopter ce mode de vie, zéro déchet, bien, c'est l'achat en vrac, mais non, ça ne signifie pas uniquement d'acheter en vrac. Si on parle de réemploi, la réparation, le partage d'objets, d'outils, d'équipements sportifs, ce sont autant d'initiatives qui, en fait, sont accessibles à tout le monde à l'échelle de la province.

480 D'ailleurs, on l'a entendu dans les différentes audiences, différents organismes qui sont venus représenter, ça représente une multitude de solutions qui ont en fait une incidence sur notre production de déchets de manière globale. Puis les points communs de toutes ces solutions, c'est vraiment la réduction à la source.

485 Donc, en fait, on parle ici de solutions, qui sont des solutions pleines de succès. On entend aussi souvent qu'adopter un mode de vie pour tendre vers le zéro déchet, c'est peu accessible quand on a des enfants. Ce n'est pas facile avec des jeunes enfants. Mais déjà, ce qu'il faut savoir, c'est que c'est une démarche qui est très éloignée de la vision de perfection des pots Masson qu'on

peut voir sur les réseaux sociaux ou sur Internet. C'est plutôt une démarche qui est perfectible où chacun justement y va à son rythme, s'adapte à son quotidien.

490

Et les foyers avec des enfants qui participent à ces projets démontrent eux aussi une réduction de 45 % de leurs déchets sur l'ensemble des voies.

495

Donc, oui, c'est accessible à tout le monde, quelles que soient ses habitudes. L'idée c'est de s'adapter.

500

Quand on regarde, en fait, en Europe, en France notamment, mais dans d'autres pays, en fait, en Europe ces types de projets sont développés depuis une dizaine d'années. On voit des résultats similaires à ceux observés du Québec. Donc, une moyenne de 50 % de réduction au niveau des déchets.

505

Mais moi, j'aimerais vous amener plus particulièrement en Italie, dans le village de Capannori. Un village de 46 000 habitants qui depuis plus de 20 ans en fait, a décidé de se poser la question de qu'est-ce qu'ils pouvaient faire dans l'amélioration de leurs déchets. Et après des mesures de sensibilisation, des cadres structurants, aussi, autant au niveau organisationnel qu'au niveau individu, sont arrivés à des résultats d'une production de 14 kilos de déchets par an, par famille; 14 kilos seulement.

510

Donc, l'idée en fait c'est de retenir, c'est que la population, elle est prête à agir. Elle est prête à agir pour améliorer la gestion des déchets et justement ces modèles de transition zéro déchet sont des modèles en fait qui sont des modèles à succès.

LE PRÉSIDENT :

515

Il faudrait conclure, Madame.

Mme LAURE CAILLOT :

520

Oui. Donc, la réduction à la source c'est vraiment une solution qui va pouvoir améliorer l'impact sur nos centres d'enfouissement.

Et juste pour une dernière conclusion : si 10 % de la population du Québec adoptait ces modes de vie et les résultats de nos projets, c'est 300 000 tonnes qui seraient évitées. Parce qu'en fait, c'est ça, la réduction à la source, c'est sûrement une des solutions qui va avoir un impact, qui va pouvoir diminuer aussi la pression sur les sites d'enfouissement.

525

Merci.

LE PRÉSIDENT :

530

Merci à vous. Écoutez, les avantages environnementaux sont indéniables, comme vous les avez décrits, de la réduction à la source. J'étais curieux de savoir si dans le cadre de vos études, une ou plusieurs études, vous avez également pris en compte les économies que les ménages pouvaient faire en réduisant leur consommation, donc par cette réduction à la source?

535

Mme LAURE CAILLOT :

Bien évidemment. En fait, on est en train de commencer des collectes, je n'ai pas de résultat précis, en fait, c'est vraiment une amorce qui est en train d'être faite. Mais c'est sûr que si on se fie déjà sur les retours, c'est quand même 700 personnes qu'on a accompagnées avec ces projets.

540

On l'entend de partout : achetez usagé, achetez moins. Changer ses modes de consommation, ça a un impact réel en termes d'économie au niveau monétaire du foyer. On a plus d'argent qui reste à la fin.

545

L'idée, en fait, c'est des consommations plus vers, en fait, une consommation responsable. On se pose des questions de : est-ce qu'on a vraiment besoin d'acheter? Est-ce qu'on peut réparer? On peut réparer quelque chose? Et, oui, on a les économies en bout de ligne. C'est toujours, même, moins cher de se prêter des outils, se prêter du matériel de sport que de l'acheter et de l'utiliser une fois dans l'année ou une fois et ne jamais l'utiliser.

550

Il y a de réelles économies qui se font.

LE PRÉSIDENT :

555

Donc, cet aspect est couvert dans votre étude?

Mme LAURE CAILLOT :

560

Oui. On est en train de commencer à collecter les données.

LE PRÉSIDENT :

565

Je comprends très bien. Et pensez-vous terminer l'analyse des données d'ici deux, trois mois?

Mme LAURE CAILLOT :

570

Je vais regarder ce qui est faisable. On pensait peut-être regarder ça plus en fait, on amorce cette phase de collecte. Donc, on pensait plus regarder ça pour l'avoir peut-être plus en 2022 au niveau des coûts financiers, pour avoir des grilles d'analyse plus précises.

Pour le moment, on est plus sur du qualitatif que du quantitatif au niveau des données récoltées.

575

LE PRÉSIDENT :

580

Et une dernière question, allez-vous faire un suivi après cette étude pour savoir si les personnes que vous avez aidées dans leur démarche de réduction à la source conservent ces bonnes habitudes ou les perdent avec le temps?

Mme LAURE CAILLOT :

585

En fait, c'est un processus qui est déjà mis en place déjà. On refait, après les projets, on refait des suivis avec eux et ils sont quand même unanimes qu'ils ont tous transformé leurs gestes quotidiens et ce sont des gestes qui restent et qui demeurent. Et puis, en fait, il y a même une

progression. Ces projets permettent en fait d'initier les gens vers une transition zéro déchet pour qu'après ils puissent continuer par eux-mêmes. Et à ce niveau-là, il y a vraiment une adhésion au principe de réduction à la source.

590

LE PRÉSIDENT :

Si par un heureux hasard vous terminez vos analyses de données d'ici deux, trois mois, je souhaiterais que vous déposiez au moins un sommaire de ces résultats à la commission. Merci.

595

Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

Juste une petite précision, Madame Caillot. La réduction dont vous parlez, vous avez parlé de 45 %, 45 à 50 %, ça, c'est la moyenne sur les trois bacs?

600

Mme LAURE CAILLOT :

Exactement.

605

LE COMMISSAIRE :

Quand on parle du bac noir, bac bleu, bac brun. C'est la moyenne?

610

Mme LAURE CAILLOT :

Oui. Oui, c'est ça.

615

LE COMMISSAIRE :

Si on regarde chacun des bacs, les réductions sont de quel ordre? Si on regarde, par exemple, le bac noir?

620 **Mme LAURE CAILLOT :**

Le bac noir est celui qui a effectivement le meilleur taux de réduction aussi. Puis on revient au niveau des individus, celui qui a le meilleur taux. Au niveau du recyclage, on est sur les moyennes de 30 % de réduction, et compost on était 20-25 %. C'est-à-dire que le compost aussi est réduit.

625

LE COMMISSAIRE :

Donc, le bac noir, vous obtenez des réductions d'au-delà de 60 %?

630

Mme LAURE CAILLOT :

Oui. On y arrive, oui. Selon certains projets, il y avait vraiment de gros dépassements.

635

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

640

Merci, Madame.

Mme LAURE CAILLOT :

645

Merci!

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER (DM77, DM77.1)

650 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Rose-Marie Schneeberger.

655 **Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :**

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

660 Je vous entends très bien. Allez-y, Madame. Nous vous écoutons.

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

665 Merci. Alors, bien je me présente, je suis Rose-Marie Schneeberger, je suis conseillère en développement à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Une petite anecdote personnelle : quand j'ai fait mes études il y a une trentaine d'années, on ne parlait même pas de déchets, de valorisation. Ce n'était même pas un dossier qu'on étudiait en environnement, et j'espère finir ma carrière, en tout cas en réduisant au maximum ce fameux enfouissement et en essayant de le faire même disparaître.

670 Alors, je trouve que c'est une belle évolution qu'on a eue au Québec dans un petit nombre d'années, finalement.

675 Alors, la présentation – je ne peux pas changer les diapos. Est-ce que c'est quelqu'un qui le fait pour moi?

LE PRÉSIDENT :

680 Oui, absolument. Vous avez juste à le demander, Madame.

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

685 Ah, O.K. Prochaine diapo. Alors, je vais passer quand même rapidement les diapositives. Donc, on est un organisme intermunicipal de 25 municipalités dans les Hautes-Laurentides situées à Rivière-Rouge. Donc, on est au nord, pour ceux qui connaissent Mont-Tremblant. On vise les municipalités dans deux MRC, le sud d'Antoine-Labelle avec cinq municipalités et l'ensemble de la MRC des Laurentides.

690 On a signé l'année passée une entente intermunicipale pour les années 2020 à 2032 et nous, on s'occupe de la responsabilité déléguée de la gestion des matières résiduelles. Donc, on s'occupe vraiment de l'aspect plus traitement, puisque le côté collecte, transport, ce sont les municipalités et les MRC qui s'en occupent.

695 Depuis peu, on s'appelle Complexe environnemental de la Rouge, parce qu'on est en train vraiment de dépasser le seuil : on enfouit moins, on valorise plus, alors c'est une bonne nouvelle.

700 Alors, juste pour vous montrer la grandeur du territoire, si on prend le sud d'Antoine-Labelle, on parle d'une densité de population de six habitants par kilomètre carré et à peu près de 8 800 personnes permanentes, alors que leur population saisonnière au sud d'Antoine-Labelle est de 6 500, donc pas tout à fait la moitié plus de personnes saisonnières, mais pas loin.

705 Et dans la MRC des Laurentides on parle d'une densité de 18 habitants par kilomètre carré et dans ce cas-là on est à près de 48 000 permanents et un plus de 25 600 de population saisonnière.

On vous parle de ça, parce que c'est vraiment un défi pour nous de bien desservir ces populations-là.

710 Donc, notre vision est vraiment de réduire de façon optimale les matières enfouies, tout en respectant la capacité de payer de nos clients.

Les activités qu'on fait : on a deux lieux d'enfouissement, un LET un LES, qui est fermé depuis 2006. Et on capte et on brûle le méthane, même si on n'a pas l'obligation, ce qui fait qu'on reçoit

715 des revenus pour la vente des crédits carbone. La fin des activités prévues d'enfouissement c'est
2045, 2049, selon notre performance. Mais, comme je vous dis, d'enligner les municipalités
éventuellement à ne plus enfouir serait vraiment extrêmement intéressant.

720 Depuis 2018 on a construit un site de compostage assez unique. C'est un bâtiment fermé,
c'était une obligation dans notre entente de faire le moins d'odeurs possible. Donc, on a choisi de
faire un bâtiment fermé.

725 Les municipalités ont implanté la collecte entre 2016 et la dernière le fait cette année, 2021.
On a construit, dans une première phase en 2018, un site pour, en premier lieu, dix municipalités,
après cinq autres se sont jointes à nous. Et, bien, l'ensemble des municipalités a décidé de venir à
notre site de compostage, ce qui fait qu'on est obligé, dès cette année, d'agrandir. Donc, ça va être
le cas en septembre 2021.

730 On prévoit recevoir environ 6 000 tonnes et de desservir l'ensemble de nos municipalités. Ce
qui fait que c'est intéressant au niveau du coût, parce qu'on optimise notre coût de traitement qui
est estimé à 75 \$ de la tonne quand toutes nos municipalités seront présentes.

735 Ce qu'on trouve particulièrement intéressant dans le site de compostage, c'est que tout le
compost qui est produit, c'est un produit tout usage. Donc, qui peut être utilisé même dans les
potagers, remis gratuitement aux municipalités. Et à mesure qu'on remet ce compost-là, bien, on
fait comprendre aux gens que, bien, il y a vraiment un intérêt à utiliser les bacs bruns, parce qu'en
retour ils reçoivent du compost et on en manque toujours. Comme vous pouvez voir avec les
chiffres, plus ça va et plus on en produit.

740 Au printemps, on vient de terminer la distribution avec 1 000 tonnes distribuées puis on pense
quand tout le monde va être là, c'est à peu près 2 400 tonnes. Ce qui veut dire qu'on remettrait à
peu près 400 camions 10 roues aux municipalités de compost à chaque année. Ça fait que, comme
je vous dis, la (coupure sonore), elle est très grande du côté des citoyens.

745 Les autres activités qu'on fait : on a un écocentre, il y a des entreprises, des citoyens. On a
commencé un début de réemploi de matériaux de construction. On a à peine débuté. On espère
pouvoir le faire, on vient de déposer une demande de subvention à Recyc-Québec, mais il y a un

engouement énorme pour le réemploi de ces matériaux-là, autant pour les entreprises, les citoyens de nous laisser des choses, autant d'en racheter à prix modique.

750 On a aussi un centre de transbordement de matières recyclables et un espace de tri et de transbordement de matériaux secs.

755 Les autres activités qu'on fait sur le territoire avec nos membres, bien, on gère actuellement les matières qui sont acheminées dans 16 écocentres et bientôt 18. Et il y en aura aussi un dix-neuvième, éventuellement, et on espère aussi implanter des bâtiments de réemploi dans tous les écocentres.

760 Ce qui fait le succès dans ces écocentres-là, c'est la MRC des Laurentides et d'autres municipalités qui les ont implantés. Nous, on fait la gestion des matières récupérées sur le site. Si on peut voir, ce qui est au niveau du tonnage qui a été valorisé en 2020, bien, il y a 11 400 tonnes qui ont été valorisées. Avant, une bonne partie de ce tonnage-là venait chez nous ou allait dans d'autres sites d'enfouissement.

765 Et j'ai mis en comparaison le tonnage de la collecte des bacs noirs. Donc, on reçoit 14 074 tonnes de déchets en bacs noirs et, juste qu'est-ce qui transite dans nos écocentres et qu'on valorise, bien, on est en train de se rapprocher de ce tonnage-là.

770 Ça fait que c'est assez fabuleux de voir le succès qu'on a dans les écocentres, qui est dû à deux choses : service complètement gratuit pour les citoyens. Le critère, le seul critère c'est que les matières doivent être triées lorsqu'elles arrivent à l'écocentre; et l'accessibilité, parce que comme vous avez vu, on a beaucoup d'écocentres. Donc, on s'assure que dans un horizon, dans une distance de moins de 20 à 25 kilomètres il y a un endroit où les citoyens peuvent aller.

LE PRÉSIDENT :

775 Il faudrait penser à conclure, Madame.

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

780 Oui. Alors, si on va à la dernière diapo, je voudrais finir au moins par nos recommandations.

Donc, ce qui est important pour nous, quand on à convaincre les élus, les décideurs de la région, c'est de fixer... que des objectifs nationaux clairs, mesurables, ambitieux soient énoncés;

785 Qu'il y ait un prix plancher pour l'élimination des déchets; nous, on charge 92 \$ sans les redevances, et pour le commercial, c'est 130 \$ sans les redevances. Par contre, tout ce qui est une collecte privée peut descendre au site des Laurentides et payer beaucoup moins cher, ce qui fait que c'est difficile d'avoir un contrôle sur ce qui va en valorisation.

790 Soutenir la mise en place de solutions locales à la récupération et au traitement; il y a beaucoup de recycleurs, mais qui sont très loin de notre territoire, donc c'est beaucoup plus difficile de faire passer ces projets-là.

795 Soutenir financièrement la recherche et la mise en place d'une technologie adaptée pour un prétri et un traitement potentiel des déchets; on n'a pas le temps, on n'a pas les ressources pour regarder quel genre de technologie pourrait être appliquée à notre site d'enfouissement.

Relancer le programme d'aide financière pour la récupération des matières hors foyer; en fait, c'est vraiment un programme qu'on trouvait extrêmement intéressant.

800 Poursuivre le soutien financier de l'engagement d'au moins une ressource dans chaque MRC pour accompagner les ICI; on a cette ressource-là, on commence notre troisième année, et c'est vraiment essentiel pour implanter des programmes dans les commerces et les institutions.

805 Et assujettir à court terme des nouvelles matières dans le cadre de la REP, en regardant ce qui est le plus nocif pour l'environnement, ce qui est le plus volumineux pour qu'on puisse réduire le tonnage enfoui.

810 Accélérer le calendrier d'implantation; on trouve que c'est très lent, les nouvelles matières.

Puis, finalement, bannir de façon réglementaire l'enfouissement des matières organiques et des boues de stations municipales et de fosses septiques dans un plus court délai.

815 On avait un peu vendu nos projets auprès de nos décideurs en disant que ça serait banni en 2020, ce qui fait que là, on peu de crédibilité quand on parle de bannissement, malheureusement, en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

820 Merci, Madame. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

825 Merci beaucoup, Madame, c'était très intéressant. Je me demandais, parmi vos recommandations, vous avez mentionné « soutenir financièrement des projets de valorisation du complexe environnemental de la Rouge », vous parlez aussi de supporter les ICI, financer une ressource dans chaque MRC. Et puis moi, je me demandais pour ce soutien financier là, pourquoi ça ne serait pas financé par une augmentation des coûts d'enfouissement?

830 Vous demandez finalement un financement externe, pourquoi ça ne serait pas une augmentation de vos tarifs d'enfouissement pour financer ces activités-là? Est-ce que ce serait une solution qui serait intéressante pour vous?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

835 Oui, dans la mesure où est-ce que... parce que nous on dessert un territoire. Donc si par exemple les commerces, les institutions qui peuvent passer par un service privé peuvent, dans leur cas, aller plus au sud vers des coûts d'enfouissement moindres, bien, je pense qu'on ne s'aiderait pas dans ce sens-là.

840 C'est pour ça qu'on parlait aussi d'un prix plancher. Donc, si le prix augmente partout et que nous, par exemple, pour arriver à payer les frais – actuellement on est à 92 \$ – on y arrive, bien oui, pourquoi ne pas augmenter les frais et financer tout ce que vous dites? Mais dans le cas où on

845 est en compétition avec d'autres sites d'enfouissement qui ont des prix vraiment beaucoup plus bas que les nôtres, bien là, on ne s'en sort pas. Ça fait que c'est un peu pour ça aussi qu'on demandait un prix plancher.

LE COMMISSAIRE :

850 Vous mentionnez également dans votre présentation, vous avez mentionné que, parce que vous êtes un lieu d'enfouissement technique qui n'est pas très gros, ce que je comprends, un peu moins de 15 000 tonnes, mais vous faites du captage.

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

855 Oui.

LE COMMISSAIRE :

860 Et je voulais savoir, est-ce que la valeur des crédits de carbone que vous obtenez, la vente de vos crédits de carbone, est-ce c'est suffisant pour payer entièrement les coûts de captage?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

865 Oui. Bien, en fait, c'est une entente qui est faite depuis quelques années avec certaines entreprises. Donc, dans une première entente, ces coûts-là étaient moindres. Ça permettait aussi de financer les infrastructures. Mais à mesure que les infrastructures sont payées, c'est sûr que ce qui reste comme argent, bien là, on commence plus à voir les bénéfices, dans le fond, des bénéfices nets. Mais auparavant c'était plus pour payer les infrastructures comme telles.

870 **LE COMMISSAIRE :**

875 Alors, ce que je comprends c'est que finalement, même pour un petit site de la taille – on parle de 15 000 tonnes – même pour un petit site, le captage du biogaz, le captage, et vous l'envoyez dans une torchère, j'imagine, ce captage-là?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

Oui.

880

LE COMMISSAIRE :

Peut être financièrement intéressant, là.

885

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

Tout à fait, c'est notre cas. Et même, on est en train de regarder un projet de recherche pour voir, est-ce qu'on pourrait en plus de capter et brûler, valoriser les biogaz avec une entreprise dans le parc industriel, que ça soit une production en serre ou autre, comme certaines entreprises font par rapport... à côté d'un méga site. Nous, on regarde pour une petite infrastructure dans notre région.

890

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, Madame.

895

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

Merci.

900

LE PRÉSIDENT :

J'aurais juste une question très pointue pour vous. Vous avez mis en évidence le succès des écocentres, et vous allez augmenter leur nombre. Parmi les facteurs que vous avez indiqués, c'est notamment l'accessibilité et la gratuité. Je voulais savoir, est-ce que les personnes qui vont déposer des choses aux écocentres, du matériel dans les écocentres, est-ce qu'elles sont limitées en termes de volume?

905

910 **Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :**

Il y a une certaine limite, par exemple au niveau de la MRC des Laurentides, mais c'est 26 visites par année, puis on pense qu'il n'y a pas grand monde qui a besoin de plus que ça. Donc, ça doit être assez exceptionnel quelqu'un qui a besoin de plus de 26 visites. On parle de citoyens, on ne parle pas d'entreprises. Puis au niveau des écocentres au site Antoine-Labelle, les municipalités n'ont pas mis de limite.

915 **LE PRÉSIDENT :**

Pour une visite, est-ce que le citoyen est limité en termes de volume, pour une seule et même visite?

920 **Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :**

C'est l'équivalent d'une remorque, je pense, c'est 4 x 8 x 2, là. Je ne me souviens plus exactement de qu'est-ce que ça donne comme pieds carrés, là, mais c'est une remorque moyenne remplie à ras bord, je vous dirais. C'est à peu près le volume pour une visite.

925 **LE PRÉSIDENT :**

930 Donc, une personne, est-ce qu'une personne pourrait apporter le plein de sa remorque, retourner chez lui, remplir de nouveau sa remorque et revenir à l'écocentre?

935 **Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :**

Tout à fait. Si on pense que c'est un citoyen, si à un moment donné on pense que c'est une entreprise déguisée, bien là, la personne ne pourra pas rentrer. Mais si c'est un citoyen qui fait des travaux chez lui, il pourra revenir autant de fois. Comme je vous disais, il y a une limite de 26 au niveau de la MRC des Laurentides, mais pas des autres municipalités. Mais, oui, la personne pourrait revenir cinq fois dans la même journée.

940

LE PRÉSIDENT :

945 Et ce serait quoi alors l'avantage de limiter le volume pour une même visite si le citoyen peut faire des allers-retours dans la même journée?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

950 Je vois que ma collègue a quelque chose à me dire. La limite c'est 100 pieds cubes.

LE PRÉSIDENT :

955 100 pieds cubes par visite, par jour?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

Par voyage. En fait, c'est parce que...

960 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ma question reste – pardon, je m'excuse de vous interrompre. La question reste quand même, c'est-à-dire que peu importe le volume autorisé par visite, si le citoyen peut faire plusieurs visites dans la même journée, quel est l'avantage de le limiter à un volume X par visite?

965

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

970 En fait, je ne saurais pas répondre à votre question, parce que c'est les décideurs des municipalités qui ont choisi, mais ce qu'on sait, par contre, c'est que généralement, je vous dirais dans 95 % des voyages qui rentrent dans les écocentres, ce sont des petites quantités de matières qui sont apportées. À moins que quelqu'un, là, vraiment, rénove sa salle de bain, mais en général ce sont des petites quantités.

975 Et donc, quelqu'un qui... en grande, en grande partie, ce qui est amené, ce sont quand même des petits volumes, parce que le problème des gros volumes, c'est que les écocentres ne sont pas

conçus pour ça. On a généralement un conteneur pour le bois, un conteneur pour le bardeau, un conteneur pour le mixte, comme tel.

980 Ça fait que je ne sais pas si la volonté des décideurs était de limiter le... pourquoi? Admettons qu'après cinq citoyens, on est obligé de fermer l'écocentre parce qu'il y a eu tellement de matériaux, mais je vous dirais, pour avoir travaillé plus étroitement dans le passé avec les écocentres, c'est quand même assez rare que quelqu'un va amener autant de matières dans une journée. Ça doit être assez exceptionnel.

985 **LE PRÉSIDENT :**

Merci infiniment, Madame. J'ai beaucoup apprécié votre intervention. Merci et bon après-midi.

990 **Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :**

Merci.

995 **M. PATRICE GODIN (DM79, DM79.1)**

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Patrice Godin.

1000

M. PATRICE GODIN :

Oui, bonjour.

1005

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, on vous écoute.

M. PATRICE GODIN :

1010

Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1015

Bien sûr, oui. Allez-y.

M. PATRICE GODIN :

1020

Bonjour, Messieurs les Commissaires. Donc, vous voyez bien la présentation PowerPoint. Je fais partie en fait d'un comité de citoyens qui s'appelle le Comité PGMR de Durham-Sud. Durham-Sud c'est une toute petite municipalité d'un peu plus de 1 000 personnes, qui est située environ entre Sherbrooke et Drummondville, et la moitié de la population habite dans le noyau urbain, si je peux me permettre l'expression, et l'autre moitié à la campagne qui est moitié agricole, moitié forestier.

1025

Il y a quelques années, le comité s'est formé suite à l'implantation du système de compostage municipal. Et on voulait, en fait, les citoyens voulaient assister la municipalité pour implanter le système de compostage. On n'a pas de bac brun à Durham-Sud, on va faire le compostage à domicile avec des composteurs domestiques et quelques composteurs communautaires dans le noyau.

1030

Et puis, suite à ce début de travail là sur les matières organiques, on s'est aperçu que dans les deux collectes de gros rebuts ou d'encombrants qui ont lieu par année, comme dans la plupart des municipalités, qu'il y avait beaucoup, beaucoup de choses qui étaient jetées et qui pouvaient être soit recyclées, soit réutilisées ou soit valorisées d'une autre façon.

1035

Et on a décidé donc de s'attaquer, de commencer à s'attaquer à cette problématique-là des gros rebuts, et donc, à chaque mois de mai et octobre, on organise des collectes spéciales qui précèdent la journée des gros rebuts. Donc, dans les deux semaines qui précèdent, on organise des collectes de matelas, de métal, de branches, toutes sortes de matières qu'on retrouve dans les

1040

gros rebuts, puis je vous dirais que ça fait cinq collectes qu'on organise puis depuis ce temps-là, on a récupéré 35 tonnes de matières qui donc ont été détournées de l'enfouissement.

1045 Et nous, l'enfouissement avant c'était chez Waste Management à Drummondville, à Saint-Nicéphore, mais depuis un an et demi c'est rendu à Victoriaville, à Saint-Rosaire, le site de Gesterra.

1050 Et donc, quand on envoie notre matériel à l'enfouissement, bien, le camion il ne parcourt plus 25 kilomètres, il parcourt 100 kilomètres. Donc, on s'est dit que ce n'était pas logique. Il faut qu'on garde nos matières le plus possible dans notre municipalité.

1055 Ce qu'on a fait, c'est que pour cette consultation-ci, on a regardé qu'est-ce qui était le plus problématique dans les sites d'enfouissement. Donc, ce qu'on comprend c'est que le gouvernement veut savoir comment gérer les sites d'enfouissement pour les prochaines années, parce qu'il y a beaucoup de résistance, évidemment, de la part des citoyens sur l'agrandissement ou sur l'implantation de nouveaux sites d'enfouissement, et en fait, de lieux d'élimination en général.

1060 Et quand on a vu le terme « déchets ultimes » on s'est dit, bien, on est encore loin d'avoir seulement les déchets ultimes dans les sites d'enfouissement, parce qu'il y a énormément de choses recyclables, compostables et réutilisables qui sont envoyées dans les sites d'enfouissement.

1065 Tout le monde peut ouvrir un bac noir puis aller voir ce qu'il y a dedans. Tu sais, moi, je pourrais avoir une collecte chez moi, je pourrais avoir une collecte de déchets une fois par deux mois, puis mon bac noir ne serait pas plein, parce que je composte puis parce que je recycle puis parce que j'envoie toutes les récupérations métal, je vais à l'écocentre. Donc, tous les gens pourraient faire ça.

1070 Donc, pour essayer d'avoir des chiffres sur ce qui est enfoui, on a consulté le bilan 2018, qui est la dernière version qui est faite par Recyc-Québec, le bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, que vous connaissez certainement. Et donc, sur ce graphique, sur ce tableau-ci, on présente les quantités en tonnes – prenons la colonne 2018 – qui ont été éliminées, donc, en 2018, dans les différents dépôts ou incinérateurs pour un total de 5 361 000 tonnes de déchets éliminés en 2018.

1075 Et là, on s'est dit, donc le problème c'est que dans ce 5 300 000, il y a beaucoup de matières qui ne doivent pas aller à l'enfouissement. Puis on s'est dit, qu'est-ce qui arrive en plus grande quantité dans ça? Évidemment, il y a des rejets de centre de tri, il y a des rejets d'écocentres. Il y a des déchets ménagers, il y a des contenants consignés non rapportés, il y a toutes sortes de choses.

1080 Il y a deux postes, en fait, qui sont les plus volumineux, qui se ramassent le plus souvent dans les sites d'enfouissement, c'est les résidus de construction, rénovation, démolition et les matières organiques.

1085 Quand on regarde en 2018 les résidus de CRD, si vous regardez le dernier chiffre en haut à droite 2,986 M, c'est l'estimation des quantités de résidus de CRD qui ont été générés au Québec. Et, là-dessus, il y en a 1,205 M qui ont été envoyés à l'enfouissement, soit dans des LED ou des sites pour dépôts secs. C'est beaucoup, sur le chiffre de 5,3 M qui est envoyé dans les lieux d'élimination annuellement, en tout cas, en 2018.

1090 Si on passe à la prochaine diapositive, on voit que pour les matières organiques, la quantité générée, donc l'encadrement rouge en bas à gauche, donc estimée à 3 M donc presque 4 M de tonnes humides. Sur ce 4 M-là, il y en a 1,057 M, donc à l'extrémité droite qui n'est pas encadrée rouge, le total recyclé, donc 1,057 M qui a été recyclé. Donc, ça veut dire composté, donné en alimentation, biométhanisé ou épandue.

1095 Donc, ça veut dire que la différence, 2,9 M, encadré en rouge au centre, a été envoyée dans un lieu d'élimination. C'est beaucoup. Je vous rappelle encore une fois que le total éliminé en 2018 c'était 5,3 M.

1100 Donc, on s'est dit que si le gouvernement veut régler quelque chose sur le besoin d'enfouissement ou le besoin d'élimination, en général il faudrait qu'il s'attaque à ce qui rentre le plus dans ces lieux-là. Donc, ce qu'on a vu en fait dans le bilan de Recyc-Québec c'est que c'est la matière organique et les résidus de construction, rénovation, démolition.

1105 Donc, si on additionne les résidus de CRD 1,9 M – en fait j'ai mis 1,9 M, parce que les centres de tri de CRD, parce que, par exemple comme la compagnie Matrec, par exemple, qui recueille des

conteneurs qui ont été sur des chantiers, eux autres, ils font le tri du bois, le métal, tout ça, puis ils revendent ça à des recycleurs.

1110 Eux autres, ces compagnies-là qu'on appelle des centres de tri pour les déchets CRD, ils ont des rejets, aussi, eux autres, qui s'en vont dans des sites d'enfouissement. Donc, ces rejets-là sont évalués à 700 000 tonnes environ. Donc, si on additionne le 700 000 tonnes au 1 200 tonnes de résidus de CRD, on arrive à 1,9 M plus la matière organique 2,9 M, et c'est beaucoup. Donc, c'est plus que la moitié de ce qui se ramasse dans les lieux d'élimination, en tout cas pour 2018.

1115

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Godin, il va falloir penser à conclure.

1120

M. PATRICE GODIN :

Oui, d'accord. Alors, en fait, on a émis quelques façons d'essayer de régler le problème ou, en tout cas, le défi des CRD :

1125

Il faudrait que le bois soit complètement éliminé de l'enfouissement.

1130

Il faudrait que les MRC, en tout cas la MRC... les municipalités mettent sur pied différents projets puis souvent, ce n'est pas connu de la MRC, ce n'est pas connu des autres municipalités de la même MRC. La MRC devrait coordonner ce genre d'action là pour qu'il y ait un partage d'information puis pour que ça soit même, des fois, pris en main par la MRC pour que tout le monde fasse la même chose puis qu'on ait des fournisseurs communs.

1135

Ensuite, les agrégats qui sont en grande quantité, parce que ce qui est le plus rejeté dans les déchets de CRD c'est le bois pour les agrégats. Donc, il faut trouver vraiment une autre alternative que l'enfouissement pour le bois et les agrégats. Puis quand je parle d'enfouissement, je parle aussi de matériel de recouvrement quotidien.

1140 Et Recyc-Québec, quand il a fait son étude, il a eu les informations de 37 centres de tri de CRD sur 61. Ça devrait être automatique que les CRD fournissent les chiffres au gouvernement ou à Recyc-Québec pour que les actions à prendre soient basées sur des faits qui sont plus réels.

1145 Pour la matière organique, il faudrait que les branches, les feuilles et le gazon, que ça soit interdit d'enfouir. Il faut qu'on fasse autre chose avec ça. Déjà plein de municipalités le font. Encore une fois, la MRC devrait coordonner des actions pour ça.

1150 Les brigades vertes, ça prend absolument ça, parce que les gens ne compostent pas suffisamment bien. Donc, il faut vraiment que les brigades vertes fassent une action et il faudrait que ça soit subventionné par le gouvernement, justement, parce que ça serait très rentable de faire ça pour éviter qu'il y ait trop de matières organiques qui se ramassent dans les lieux d'enfouissement.

1155 Pour aider les restaurants et les épiceries, les accompagner dans l'implantation de systèmes de compostage, bien de récupération de matières organiques, plutôt, dans leur établissement. Il faudrait qu'il y ait des brigades permanentes qui fassent le tour des restaurants, des épiceries et des autres commerces qui comprennent de la nourriture, pour pouvoir les aider à récupérer la matière compostable.

1160 Et le système de redevance devrait être plus sévère, c'est-à-dire pour inciter en fait les municipalités à envoyer encore moins de choses dans les lieux d'enfouissement.

1165 Et le coût d'enfouissement, évidemment on en a déjà parlé, mais s'il était plus élevé... par exemple, les gens qui ont des compteurs d'eau chez eux – on n'en a pas au Québec, mais dans les pays où il y en a, bien, les gens font attention pour ne pas la gaspiller. Il faudrait que le réflexe soit le même ici. Quand on met quelque chose sur le bord du chemin, il faut qu'on pense que ça va nous coûter quelque chose de plus. Donc, le réflexe, ça devrait être de mettre le moins de choses possible sur le bord du chemin.

1170 Puis la même chose pour les entreprises. Parce que quand on parle des CRD on parle surtout des compagnies de construction.

Puis aussi dans les comptes de taxes, le gouvernement devrait obliger les municipalités à ventiler leurs coûts précis de ce que ça coûte pour envoyer à l'enfouissement les déchets, puis envoyer au recyclage ce qui va au recyclage.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Godin, je vais vous laisser conclure avec deux mots.

1180 **M. PATRICE GODIN :**

1185 C'est la toute fin. En fait, je veux juste vous dire qu'est-ce qu'on a ramassé la semaine passée en fait, c'était nos collectes. Donc, à gauche on voit un conteneur, un gros conteneur format habituel rempli de déchets de bois. On en a ramassé deux comme ça, 5,8 tonnes de bois qui ont été ramassées, donc détournées de l'enfouissement. Ça, ça veut dire que si on est capable de le faire, il y a plein de municipalités qui sont capables de le faire.

On a ramassé presque 6 tonnes pour 1 000 personnes de population.

1190 Puis on a ramassé 33 matelas qui vont être transportés à l'écocentre de Drummondville, puis Drummondville a une entente avec un recycleur de matelas à Montréal. Je pense que ça s'appelle Royal Mat, quelque chose comme ça, puis eux autres, bien, ils récupèrent toutes les parties des matelas. Donc, au lieu de s'en aller en enfouissement, ça va être transformé en des matériaux neufs.

1195 Merci beaucoup. Ça passe vite, dix minutes.

LE PRÉSIDENT :

1200 Vous avez pris bien plus que dix minutes. Merci, Monsieur Godin. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1205 Monsieur Godin, vous avez parlé d'une augmentation de la redevance pour inciter les municipalités à moins envoyer de matériel à l'enfouissement, on s'entend, mais les municipalités sont compensées pour la redevance. La redevance est retournée au moins en partie aux municipalités. Alors, si on augmente la redevance puis que la municipalité reçoit quand même une partie de la redevance, l'effet est moins direct.

1210 Comment est-ce qu'on pourrait concrétiser un incitatif aux municipalités si on maintient le système actuel?

M. PATRICE GODIN :

1215 Écoutez, quand j'ai parlé de ça – je ne le connais pas à fond le système de redevance, mais je sais que moins on envoie de matières à l'enfouissement et plus on envoie de matières au recyclage, plus... en fait, je sais que le site d'enfouissement paye une partie de ce qui est... en fait, je ne m'embarque pas là-dedans, mais oui, le gouvernement redonne de l'argent aux municipalités qui enfouissent moins de déchets.

1220 Mais il faudrait que cet incitatif-là soit modifié pour encourager encore plus les municipalités à faire ça. Je ne peux pas vous expliquer cet après-midi comment le faire, là, il faudrait vraiment parler à un spécialiste de la redevance. Mais c'est comme, par exemple, moi, je vois une consigne de canette à 0,05 \$. Si la consigne de canette était un dollar, peut-être qu'il y aurait plus de gens qui rapporteraient leur canette. Bon. Ça fait que c'est le parallèle que je peux faire avec la redevance. Il faudrait que ça soit encore plus incitatif.

1230 Les gens, moi, je parle de ça à des personnes autour de moi dans ma municipalité, puis ils ne savent même pas c'est quoi, la redevance. Ça devrait faire partie de la culture de, O.K., on enfouit moins parce que c'est plus avantageux financièrement, collectivement pour nous autres, puis donc, individuellement, parce que ça se reflète dans le compte de taxes.

Mais je ne peux pas vous dire plus que ça, Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1235

Vous avez montré deux conteneurs de bois récupérés. Est-ce que vous savez, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire qu'est-ce qui va arriver avec ce bois-là? Ce bois-là va s'en aller où? Qu'est-ce qui va être fait avec ce bois-là?

1240

M. PATRICE GODIN :

1245

En fait, nous, on est en association avec notre écocentre. Nous, on paye pour la location du conteneur. Une fois que le conteneur est plein ou presque plein, on l'envoie à l'écocentre. Si le conteneur n'est pas plein, l'écocentre continue de le remplir. Et, ensuite, le conteneur est transporté par l'écocentre jusque chez le recycleur, qui est Bois recyclés du Québec à Trois-Rivières, qui, eux, le transforment, le déchiquette et le transforment en panneau de particule. Ça fait qu'il n'est pas brûlé, là, il est vraiment utilisé pour fabriquer un nouveau matériau.

1250

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que tout le bois qui est dans le conteneur est propre à être utilisé pour la fabrication de panneaux de particules?

1255

M. PATRICE GODIN :

Quand on a fait l'entente avec l'écocentre, on a demandé quels étaient les critères du recycleur. Ça fait qu'ils nous ont donné une liste très précise des types de bois qu'ils acceptent puis les types de bois qu'ils n'acceptent pas.

1260

Donc nous, on demande aux gens, en fait, de déposer le bois à côté du conteneur, puis les bénévoles, on y va une ou deux fois par jour pour vérifier que le bois qui est là... en fait, on fait une espèce de tri. Parce qu'on s'est déjà fait avoir, les premières fois. Les gens le déposaient directement dans le conteneur puis à un moment donné, il y a eu des coussins dans le conteneur, puis le recycleur n'était pas content, l'écocentre non plus, donc nous non plus.

1265

Donc, on a dit aux gens : « Vous mettez le bois à côté puis nous on le met dans le conteneur. »

1270 Ça fait que c'est quand même facile, parce qu'ils prennent beaucoup de choses. Ils prennent la mélamine, ils prennent... même s'il y a des clous, des vis, des poignées de porte, des pentures. Ça peut y aller, parce que ça, c'est facile à séparer du bois. Puis je dirais que les gens, à mesure qu'on le fait, ils deviennent très informés, puis ils finissent par savoir qu'est-ce qui y va puis qu'est-ce qui n'y va pas.

1275 On met tout le temps une feuille d'information. On envoie une feuille d'information à deux reprises avant la collecte pour leur dire, pour leur rappeler qu'est-ce qu'on accepte puis qu'est-ce qu'on n'accepte pas dans le bois.

LE COMMISSAIRE :

1280 Je vous remercie beaucoup. Ça a été très intéressant.

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci, Monsieur Godin.

M. PATRICE GODIN :

1290 Merci.

LE PRÉSIDENT :

La commission prendra une pause de 15 minutes. Merci.

1295 _____

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

M. GÉRARD MONTPETIT et Mme ANNABELLE T. PALARDY (DM84)

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs, nous poursuivons la séance. Peut-être avant d'appeler les prochains intervenants, j'aimerais juste faire une mise au point.

Hier, dans un échange que j'ai eu avec un participant, j'ai fait référence à un autre échange que j'ai eu la veille avec monsieur Jean-Yves Desgagnés, qui est professeur en travail social à l'Université du Québec à Rimouski. Par inadvertance, j'avais indiqué que j'avais eu un échange avec un professeur de travail social de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Donc, je fais immédiatement cette correction.

Et sans plus tarder, j'appelle monsieur Gérard Montpetit et Annabelle Palardy.

M. GÉRARD MONTPETIT :

Bonjour, vous m'entendez au téléphone?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je vous entends.

Mme ANNABELLE T. PALARDY :

Bonjour, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame. Allez-y, la parole est à vous.

Mme ANNABELLE T. T. PALARDY :

1335 Nous débutons. Donc, bonjour, Messieurs les Commissaires. Nous sommes très heureux de
pouvoir être parmi vous cet après-midi. Donc, je me présente rapidement. Je m'appelle Annabelle
T. Palardy, Je suis présidente du comité de citoyens et de citoyennes pour la protection de
l'environnement maskoutain ici à Saint-Hyacinthe en Montérégie.

1340 Donc, nous sommes un organisme de protection de l'environnement sans but lucratif qui
œuvrons dans différents secteurs de la protection de l'environnement depuis 1992.

1345 Notre mission est principalement de promouvoir auprès de la population de la MRC des
Maskoutains, la conservation, la sauvegarde et la protection de l'environnement. Nous nous
sommes donné plusieurs objectifs, mais je vais vous en énumérer seulement quelques-uns, dont
être vigilants par rapport à plusieurs enjeux environnementaux.

1350 Nous siégeons également sur le comité consultatif en environnement à la Ville de Saint-
Hyacinthe. Nous avons différents projets en agriculture urbaine. Nous présentons des conférences
et nous participons aussi en rédigeant et déposant des mémoires.

De ce fait, nous avons déjà participé, c'est notre deuxième participation au Bureau des
audiences publiques en environnement en lien avec la gestion des déchets.

1355 Nous avons déjà participé en 1996 pour le BAPE 115. Mon collègue ici présent, Gérard
Montpetit, va défendre notre mémoire aujourd'hui, et il était présent en 1996 pour la première
édition. Si vous voulez avoir une meilleure idée de notre précédent mémoire, il sera en annexe et
sur notre site Internet également.

1360 Donc, sans plus tarder, je laisse la parole à mon collègue Gérard Montpetit, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame.

1365 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Bonjour, Messieurs les Commissaires, est-ce que vous m'entendez bien?

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, oui. Allez-y.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1375 Alors, pour réduire la quantité de déchets à enfouir, je pense qu'il faut d'abord commencer par un changement des mentalités.

1380 Donc, des groupes, comme le CCCPEM, ont travaillé à différents endroits pour faire changer les choses. Je me souviens d'un webinaire de monsieur Bill McKibben, qui est un monsieur qui travaille beaucoup en environnement puis contre les changements climatiques, il disait il y a quelques mois que : « Il ne faut pas attendre que les gouvernements fassent des changements. Il faut que des groupes citoyens fassent les changements et ensuite les politiciens devront suivre. »

1385 Donc, vous avez dans le mémoire une petite histoire maskoutaine, je vous laisse le plaisir de la lire, mais je crois qu'il y a trois principaux. Je vais faire ressortir les points principaux :

Premièrement, il faut travailler avec la politique du 3RV-E. Je sais qu'il y a quelques petites différences dans la façon de l'exprimer, mais : réduire, réutiliser, recycler, valoriser et idéalement n'avoir aucune élimination.

1390 Donc, à la page 11 on parle, par exemple, pour réduire la quantité de déchets, on parle d'avoir des produits d'hygiène réutilisables : couches pour bébé, produits menstruels et couches d'incontinence pour adultes. Donc il faudrait une politique qui aide à réduire, parce que chaque fois que ces produits sont utilisés, ça se retrouve aux déchets. Donc, on devrait les réduire.

1395

On a vu aussi pendant la pandémie qu'il y avait une pléthore de masques qui trainaient un peu à droite et à gauche, dans les écoles on en utilise beaucoup, donc, encore une fois, il faudrait recycler ces masques-là plutôt que de les mettre directement aux poubelles et de les enfouir.

1400 Un point important, c'est le verre. Déjà en 1991-92 la Régie intermunicipale des déchets de la région d'Acton et Maskoutain, on parlait du tri et compostage en vrac. Mais ce compostage-là aurait produit un compost contaminé, surtout par le verre. Présentement, on a ici dans la région de Saint-Hyacinthe, la collecte à trois voies. Donc, la poubelle normale, le bac vert où on met pêle-mêle papiers, cartons, verre et cans de conserve, et puis un bac brun pour les putrescibles.

1405 Donc, le verre contamine le papier, ainsi de suite. Donc, je pense que si on veut... parce qu'il faut toujours qu'il soit économique d'être écologique, donc il faut que les matières qui sortent soient de qualité.

1410 Donc, on a déjà la consigne pour les bouteilles de bière puis les canettes de liqueur. Il faudrait minimalement que la SAQ récupère ses bouteilles vin. Alors, je pense qu'à côté de chaque succursale de la SAQ, il faudrait un conteneur pour mettre les bouteilles vin utilisées, comme on le fait avec les bouteilles de bière dans une épicerie, d'ailleurs.

1415 À la page 18 de notre mémoire, on parle du syndrome de la pelle mécanique. Puis ici, je pense que je vais travailler un peu plus sur cet aspect-là. Présentement, lorsqu'on veut se défaire d'un édifice pour lui donner une nouvelle vocation, on arrive avec une pelle mécanique, on démolit tout et puis on met ça dans un camion puis on envoie ça aux vidanges. C'est une proposition d'affaires que de démolir, de déchiqeter tous les morceaux de bois et tout ça, puis de les envoyer au plus vite dans un dépotoir ou un dépôt de matériaux secs, appelez-le comme vous voudrez.

1420 Hier, j'ai vérifié et puis un 2 x 6 en épinette se vend 16,49 \$ plus taxes. Pourtant, la proposition d'affaires c'est : je démolis à la pelle mécanique puis j'envoie ça avec un camion dans un dépotoir, parce que ça coûte moins cher.

1425 Imaginons qu'il y a une taxe costaute à l'enfouissement – je mets délibérément un chiffre exagéré, je dis 1 000 \$ la tonne. Est-ce qu'un entrepreneur penserait de démolir à la pelle mécanique, de réduire le bois en charpie pour l'envoyer dans un dépotoir? Je pense qu'il y aurait

1430

de la déconstruction. Donc, la déconstruction, je pense, est importante et, à la rigueur, ça pourrait faire de l'économie circulaire.

1435

Tout à l'heure, monsieur Godin parlait de ramasser du bois puis de faire des panneaux. Bon, bien, pourquoi, minimalement, ne pas faire des panneaux avec ce bois-là plutôt que de le démolir puis de tout casser et d'en faire des copeaux, des allumettes de bois. Donc, il faudrait une taxe costaute à l'enfouissement.

1440

Ensuite, à la page 20, on parle un peu du gaspillage des aliments. Encore une fois, là, on parle de produits qui vont créer des gaz à effet de serre. Donc, il y a ça. On a produit des gaz à effet de serre pour produire ces aliments-là, et on dit qu'il y a tout près d'un tiers des aliments qui sont gaspillés au point de vue planétaire.

1445

Donc, tout ça, là, que ça soit à la ferme, que ce soit dans le transport, que ce soit à l'épicerie ou dans notre propre frigo, il y a là quelque chose d'énorme à réduire. On pourrait parler des emballages...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Montpetit, vous avez deux minutes pour conclure. Merci.

1450

M. GÉRARD MONTPETIT :

Bon. Alors, concluons. Je pense qu'il faut que le gouvernement ou le BAPE ou Recyc-Québec ou tous ces organismes produisent des matériaux secondaires de qualité. Donc, un papier contaminé, ça ne vaut pas cher. Un papier de bonne qualité, ça vaut plus cher.

1455

Il faut aussi avoir une publicité costaute pour changer une certaine mentalité. Rappelons-nous dans les années 60, il y avait les personnes qui se faisaient une gloriole de conduire en état d'ébriété. Pourtant, aujourd'hui, avec Nez Rouge et ainsi de suite, quelqu'un qui se vanterait de conduire en état d'ébriété, il se ferait ramasser par des commentaires bien sentis.

1460

1465 Alors, n'oublions pas le Club de Rome nous disait, il y a déjà 50 ans, qu'on ne pouvait pas avoir une croissance infinie dans une planète finie. Le jour du dépassement de la terre, c'est le 29 juillet, il y a déjà deux ans. C'est dans notre mémoire. Donc, après ça, on vit aux dépens de... à crédit pour l'avenir.

Donc, les effets climatiques et éviter l'enfouissement, pour être précis, ce sont tous des choses interreliées. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1470 Merci à vous. Merci également à madame Palardy. Je vais commencer avec une petite question et ensuite je céderai la parole à mon collègue.

1475 Vous êtes un comité sans but lucratif qui a à peu près 30 ans. Vous avez été constitué en 92, donc ça fait à peu près 30 ans. Si je vous demandais de nous dire un peu les bons coups que vous avez réussi à faire au cours des 30 dernières années en matière de gestion de matières résiduelles, quels seraient-ils?

M. GÉRARD MONTPETIT :

1480 Je vous dirais, Monsieur, que d'avoir eu une collecte à trois voies, plus écocentres, plus on fait de la biométhanisation ici à Saint-Hyacinthe, il y a 30 ans, la ville de Saint-Hyacinthe n'était pas municipalisée. Ça veut dire que la ville refusait à cette époque-là de gérer ses déchets. Chaque citoyen devait faire une entente privée avec un éboueur.

1485 Vous avez la petite histoire maskoutaine dans notre mémoire, vous pouvez regarder, mais on a été capable, je crois, comme comité d'être ce fer de lance, ce groupe qui parle haut et fort pour proclamer qu'il faut réduire les déchets puis il faut avoir une gestion écologique qui soit également économique.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1495

Est-ce que ça répond à votre question?

LE PRÉSIDENT :

1500

Oui, tout à fait. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1505

Oui. Monsieur Montpetit, vous parlez dans votre mémoire de conscientiser la population. Est-ce que vous considérez que les efforts qui sont faits au niveau de l'information, sensibilisation et éducation, les efforts qui sont faits par Recyc-Québec sont suffisants ou s'il faudrait qu'il y ait plus d'efforts de sensibilisation encore?

M. GÉRARD MONTPETIT :

1510

Ce qui est fait est bien, mais il faudrait en faire beaucoup plus. Par exemple, je pense à toute la publicité sur les Serpuariens, c'est excellent. On voit parfois notre Ti-Mé nationale, notre Popa nationale avec son sac de poubelles qui dit : « Il faut recycler... » et ainsi de suite. C'est bien, mais il en faudrait plus.

1515

Mme ANNABELLE T. PALARDY :

Si vous me permettez de rajouter, vous m'entendez bien?

1520

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme ANNABELLE T. PALARDY :

1525

Si vous me permettez de rajouter aussi, c'est d'accompagner au maximum les villes et les villages dans cette transition-là, l'amélioration des pratiques. Je vous donne un exemple, au CCCPEM, on siège sur plusieurs comités consultatifs avec la Ville, la MRC, justement pour faire avancer les dossiers relatifs à l'environnement, dont la gestion et la revalorisation des déchets.

1530

Puis actuellement, la Ville réfléchit à bonifier les services offerts à l'écocentre. Mais ça nécessite évidemment des fonds importants. On parle entre autres de mettre sur pied, par exemple peut-être un magasin ou revaloriser les matériaux de construction. Donc, il y a aussi tout un accompagnement stratégique, technique, qui pourrait être, je crois, plus grand, et encore plus facile d'accès pour les municipalités et les organismes recycleurs. Voilà.

1535

LE COMMISSAIRE :

1540

Est-ce qu'il y a des activités de sensibilisation, information spécifique, qui sont faites dans la MRC actuellement, dans votre MRC, au-delà des campagnes nationales de Recyc-Québec? Est-ce qu'il y a des activités spécifiques à votre MRC?

Mme ANNABELLE T. PALARDY :

1545

Nous avons la Régie intermunicipale des déchets ici dans la MRC des Maskoutains qui s'occupe entre autres de faire de la sensibilisation, de l'éducation par rapport à la gestion et réduction des déchets.

1550

Il y a la brigade verte qui circule beaucoup pour les bacs de compost, en fait, mais il pourrait y avoir plus d'actions, parce qu'on est un territoire quand même, comme plusieurs, ayant 16 municipalités et une ville centre, Saint-Hyacinthe, où il y a plus de 55 000 personnes. Donc, il est difficile à peut-être deux agents dans un été – c'est des emplois d'été – de rejoindre la population et, encore plus, rejoindre les entreprises, surtout les entreprises de construction. Ça a été nommé, mais je tiens à le renommer. C'est un morceau important qui pourrait faire partie de la réduction puis de la revalorisation des déchets.

1555

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup tous les deux. Ça a été très intéressant.

1560

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame, Monsieur.

1565

M. GÉRARD MONTPETIT :

Au revoir.

1570

**Mme VÉRONIQUE BEAULIEU-FOWLER
et M. DANIEL TREMBLAY (DM139, DM139.1)**

LE PRÉSIDENT :

Madame Véronique Beaulieu-Fowler et monsieur Daniel Tremblay.

1575

M. DANIEL TREMBLAY :

Bonjour, vous m'entendez bien?

1580

LE PRÉSIDENT :

Oui, absolument. Allez-y.

1585

M. DANIEL TREMBLAY :

Ça me fait plaisir. Alors, merci de l'invitation. Mon nom est Daniel Tremblay, je suis vice-président du Conseil du réseau des Banques alimentaires du Québec. J'en ai été le président

1590 pendant une dizaine d'années. Je suis avec Véronique Beaulieu-Fowler qui est notre directrice des communications.

Merci d'abord de l'invitation, parce que nous on a toujours considéré que, bien entendu, on est très reconnu par notre volet social, mais on a un volet environnemental extrêmement important.

1595 Dans le temps imparti qui nous est donné, ce qu'on veut surtout vous souligner c'est qu'il y a des choses qui existent depuis plusieurs années et qui ne demandent qu'à être... qu'on pèse sur l'accélérateur ou on leur donne davantage d'expansion comme telle, et les chiffres sont déjà probants.

1600 Alors, je vais demander tout de suite d'aller à la slide suivante, s'il vous plaît. Alors, on va vous parler seulement aujourd'hui de deux programmes : la revalorisation des denrées alimentaires qui soient proviennent des supermarchés ou des entreprises, donc via une plateforme de suivi en ligne; et le programme de récupération en supermarchés des denrées, qu'on dira des denrées en fin de vie qui sont toujours propres à la consommation, mais ne sont pas en état pour l'étalage au détail.

1605 Pour parler de nous, écoutez, ce qui est très important c'est qu'on a une présence sur l'ensemble du territoire du Québec parce que nos membres Moisson sont sur tout le territoire, donc 19 Moisson, 13 membres associés qui desservent 1 200 organismes affiliés. On va jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, Fermont. On a des membres partout.

1615 Ces organismes-là et ces membres-là, en fait, regroupent 4 000 employés, 15 000 bénévoles et on aide 500 000 personnes par mois, comme tel, ce qui fait que... via les organismes. Donc, nos membres distribuent de la nourriture aux organismes qui eux le distribuent aux bénéficiaires. Bien entendu, on dit des membres associés parce que les membres associés souvent font les deux. C'est-à-dire qu'ils distribuent directement aux bénéficiaires, tandis que les membres Moisson sont beaucoup plus des distributeurs aux organismes affiliés. Ce qui est très important.

1620 On va aller rapidement à la suivante, ça vous donne un aperçu, en fait de... en fait, on couvre le Québec, ce n'est pas compliqué. Et ce qu'on peut vous dire c'est que notre résilience a été mise

à l'épreuve durant la pandémie comme telle et il n'y a aucun de nos membres qui a cessé ses opérations durant la pandémie, malgré des augmentations de 30 % de la demande.

1625 Si on va à l'étape suivante, écoutez, notre objectif principal pour nous c'est de récupérer les denrées, trouver des moyens de financement et de redistribuer aux Moisson sur l'ensemble du territoire du Québec, de façon à ce qu'eux puissent aider les organismes comme tels, ce qui est très important.

1630 Et le système de partage est convenu sur deux bases : il y a ce qu'on appelle, nous, le Bilan-Faim, qui établit en fait l'état de la situation de pauvreté et la situation de ce que peut être la demande par région et, effectivement, le service que doit donner la Moisson. Et ça, tous les membres sont d'accord. C'est-à-dire que s'il rentre un dollar chez nous, tout le monde sait qu'il y a 0,23 \$ qui vont aller à Moisson Montréal. C'est aussi simple que ça. À moins qu'on ait des programmes spécifiques d'investissement dont on pourra parler un petit peu plus à fond tout à l'heure.

1640 Ce qui est très important pour l'objectif d'aujourd'hui – à la slide suivante, au tableau suivant – ce sont les deux programmes qui sont vivants, qui fonctionnent depuis plusieurs années. Un programme qui est « partager.ca ». C'est une plateforme qui existait, mais qu'on a mise à jour cette année, et cette plateforme-là, ce qu'elle permet c'est que si vous êtes une entreprise de transformation comme telle, via la plateforme, vous voulez faire un don à travers la plateforme, donc vous faites le don et le don sera communiqué à l'ensemble des Moisson et il est évident qu'il sera redistribué à ce moment-là, selon, souvent, la proximité ou effectivement le besoin général si c'est des très grandes quantités, dans ce contexte-là.

1645 Et nous, on va assurer toute – la Moisson directement, si c'est proche, va assumer la logistique et, au niveau provincial, on va assurer la redistribution, en fait, via la plateforme à l'ensemble des autres Moisson ou d'autres régions. Ça assure un partage équitable.

1650 Bien entendu, avoir une plateforme comme ça, ce qui est extrêmement important, c'est que pour les usagers, ce n'est qu'une seule plateforme. C'est-à-dire peu importe la région, puis les entreprises sont multirégionales et ainsi de suite, plusieurs entrepôts, ça fait qu'on ne réinvente pas la roue. Et les Moisson, même entre eux, s'ils ont des surplus, ils peuvent utiliser la plateforme pour

1655 dire : moi, j'ai des surplus. Est-ce qu'il y a d'autres membres, est-ce qu'il y en a d'autres qui en veulent? Ce qui fait que ça permet aux denrées, en fait, de trouver preneur avant de ne plus être comestibles comme tel.

1660 Alors, c'est des programmes extrêmement importants. Et bien entendu, puis on ne vous apprendra rien sur ce que j'appelle les possibilités d'utiliser les denrées alimentaires avant leur fin de vie au bénéfice, puis nous on dit social et environnemental, parce qu'on met le gaspillage alimentaire au bénéfice des personnes dans le besoin. Puis 1 \$ chez nous produit trois repas à travers le réseau. Ça fait que faites un calcul, là, ça veut dire que 1 \$, c'est à peu près 20 \$ de nourriture quand vous calculez, et il y a encore beaucoup de potentiel.

1665 Alors, juste, à l'étape suivante, ce que je veux vous parler c'est, la plateforme de suivi en ligne, ce que ça fait, c'est que si vous appelez Olymel, les producteurs de lait puis vous appelez Bonduel et ainsi de suite, bien, je veux juste vous parler du type de produits, quand est-ce que les compagnies s'adressent à nous.

1670 Et, bien entendu, il y en a un qui est bien facile, il y a des compagnies qui disent : « À chaque année je vais te donner 25 000 kilos ou 100 000 litres » de produits qui sont à même les productions, mais pour les fins d'aujourd'hui, ce n'est pas de ça qu'on parle.

1675 Nous, ce qu'on parle c'est une entreprise change ses emballages. En fait, une entreprise manufacturière, s'il lui reste 50 palettes, elle n'enverra pas 50 palettes avec un mois de durée de vie chez Métro ou chez Loblaws ou chez Sobbey's. Elle va dire : moi, je les passe à perte, puis je m'en vais sur partager.ca et les banques alimentaires vont s'en charger.

1680 Et autre chose, c'est que ça prend un point de chute, parce que l'entreprise, elle ne voudra pas que ça reste là pendant six mois. Donc, elle va vouloir que ça sorte assez rapidement.

1685 L'autre point, c'est ce qu'on appelle des produits qui peuvent être déclassifiés. Exemple, ce n'est pas le bon calibre. Des fois, des bouts de fève, toutes des choses comme ça, des bouts de carottes qui ne sont pas standards puis qui, en fait, sont rejetés par les machines. Donc, c'est le genre de chose que via partager.ca, le manufacturier va communiquer avec nous là-dessus et ça va être rendu disponible.

1690 L'autre point, on a parlé des changements d'emballage, les dates « meilleur avant ». Donc les dates « meilleur avant », c'est-à-dire que les grands distributeurs ont des standards. C'est-à-dire compte tenu de leur échéance de distribution, des fois les manufacturiers arrivent avec un surplus de production ou une promotion qui a moins bien fonctionné, et ainsi de suite, puis là, tu te ramasses avec du yogourt qu'il lui reste 15 jours de vie, « meilleur avant », ce que vous connaissez comme tel. Donc, à ce moment-là, il ne peut pas les mettre dans le réseau de vente.

1695 Donc, au lieu de les envoyer à l'enfouissement ou autres, il va se diriger vers nous pour dire : « Moi, j'ai 25 palettes de yogourt. Maintenant, vous, je sais que vous pouvez en disposer rapidement. » Donc, c'est le genre de chose que les banques alimentaires font.

1700 Et le programme « partager.ca » vise essentiellement ça. Il fonctionne, il fonctionne très, très bien comme tel. Bien entendu, il faut solliciter encore de plus en plus de manufacturiers et souvent les manufacturiers, même à ça, je vous dirais, qu'on a déjà approchés, des fois les manufacturiers, je vais vous donner un exemple, entre deux *batches* de produits, il faut qu'ils fassent un *flush*. On va appeler ça un *flush*, je pense que vous allez comprendre.

1705 Mais la partie *flush*, là, elle ne répond pas aux standards des produits, mais c'est extrêmement bon, c'est comestible, là, c'est très, très bon. Et, pour nous, il n'y a pas de problème avec ça. Ce qu'on fait, c'est qu'on prend les listes d'ingrédients puis on dit : c'est parfait, dans la mesure où, bien entendu, c'est généralement des quantités appréciables.

1710 Ça fait que ça, ça existe, ça fonctionne très bien, mais c'est sûr qu'on veut y donner de l'expansion, avoir de plus en plus d'entreprises qui sont parties de ça, comme tel. Puis les entreprises, c'est sûr qu'ils veulent bien planifier leurs pertes puis, ainsi de suite, puis leur production, puis ça, c'est un enjeu, mais il y en a toujours, puis ils sont tous intéressés à partager puis à dire « j'ai besoin de trouver des avenues ».

1715 Est-ce qu'il devrait y avoir, dans ce contexte-là, pour qu'il y ait plus de réflexes, une espèce d'avantage fiscal ou autre? Je ne le sais pas. Je pense que, de bonne guerre, de plus en plus les entreprises ont une responsabilité, ils sont conscients de leur responsabilité sociale et de leur responsabilité environnementale, comme telle, puis il y en a peut-être qui vont prôner ça, mais il y a peut-être d'autres moyens, en fait, de nous donner les moyens d'aller en chercher le plus possible.

1720

Parce que nous, à un moment donné, on a des moyens limités. Ça, c'est pour « partager.ca », qui est très important.

Le deuxième volet...

1725

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay, il faudrait conclure, s'il vous plaît.

1730

M. DANIEL TREMBLAY :

Ah, bien, le prochain c'est le programme de récupération en supermarché. Écoutez, le programme, ce qui est important dans le programme de récupération en supermarché, c'est un programme qui est unique, il est exactement le même programme pour toutes les bannières au Québec. Il est exactement le même programme pour tous nos membres. Il récupère dans plus de 450 supermarchés. Il fonctionne depuis maintenant quatre ans. On a un potentiel d'aller chercher 700 à 800 magasins, et peut-être plus.

1735

Financièrement, on est allé chercher 10 millions dans le secteur privé sur cinq ans. On est en discussion avec le gouvernement du Québec, qui nous a alloué d'ailleurs 3 millions dans le dernier budget pour les infrastructures pour se donner de la capacité.

1740

Et pour moi, là, c'est une réalisation, ça, c'est une réalisation extraordinaire d'avoir amené toutes les bannières de détail, tous les membres dans toutes les régions du Québec à utiliser un seul et même système, un seul et même modus operandi. Toutes les données sont récupérées, les chiffres qu'on vous donne, c'est des chiffres qui sont réels comme tels. Ce n'est pas de l'à peu près, ce qui fait que vous les avez au tableau suivant.

1745

Et si vous me demandez de conclure, c'est facile. Juste aller à la page 10 : les banques alimentaires en matière environnementale font aussi parties de la solution.

1750

LE PRÉSIDENT :

1755 Merci, Monsieur Tremblay. Dites-moi – évidemment je trouve ça important de saluer la mission et tout le travail que vous avez réalisé surtout en cette année de pandémie. Je pense qu'il ne s'est pas passé une semaine sans que vous soyez dans les médias pour reconnaître votre contribution au bien-être de la société, et je tiens à le saluer.

M. DANIEL TREMBLAY :

1760 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1765 Justement, pendant la pause tout à l'heure, je discutais avec mes collègues, justement, sur les « meilleurs avant ». Et on se demandait, justement vous avez fait référence au yogourt « meilleur avant » et je leur demandais si eux consommaient du yogourt avant cette date « meilleur avant » ou jusqu'où on peut aller après cette date « meilleur avant », parce que ça ne veut pas dire que c'est nocif pour la santé quand c'est après. Mais si c'est deux mois après, est-ce que ça peut être considéré comme nocif?

1770 Autrement dit, la définition du « meilleur avant » n'est pas nécessairement la même pour tous les produits. Comment est-ce que vous, vous discriminez les choses et comment vous, quand vous recevez des supermarchés, vous récupérez de la nourriture des supermarchés avec des dates très, très proches de la date du « meilleur avant », comment vous procédez pour vous assurer que ça soit distribué avant la date? Et si c'est après la date, qu'est-ce que vous en faites? Est-ce que vous les maintenez ou pas?

M. DANIEL TREMBLAY :

1780 O.K., c'est une très bonne question. Ça va me permettre de clarifier. D'abord, le processus comment il fonctionne, c'est que la journée du « meilleur avant », tout ce qui est frais est congelé. Donc, la viande, tout est congelé. Donc, va être utilisé, va être décongelé puis utilisé par les organismes. Et ça, c'est très important parce que nos membres et les organismes sont accrédités

1785 via la chaîne de froid. C'est sûr qu'il y a des produits qui non réfrigérés, mais qui se gardent. Il n'y
a pas de problème à se garder.

1790 Vous savez, moi, je viens du *food*, c'est une grande... votre question est très bonne. Parce
que moi, depuis que je suis avec les banques alimentaires, il y a dix ans – avant ça « meilleur
avant » je ne le consommait pas, mais aujourd'hui je le sens puis tout ça. Puis il faut bien
comprendre qu'un entrepreneur le « meilleur avant » des fois c'est, est-ce que l'aliment conserve
sa valeur organoleptique comme telle? Ça n'a rien à voir avec, il ne nous empoisonnera pas, là.
Vous ne vous empoisonnez pas avec ça, d'aucune façon.

1795 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce serait la même chose pour des considérations organoleptiques pour la viande
comme pour du yogourt ou ça peut être différent?

1800 **M. DANIEL TREMBLAY :**

1805 Non, la viande, il n'y a vraiment pas de chance à prendre. Les produits réfrigérés, on tente
de respecter les dates et ainsi de suite. Ça, c'est très clair. C'est pour ça d'ailleurs que c'est congelé.
La viande, il n'y a vraiment, vraiment aucune chance à prendre. Puis c'est pour ça d'ailleurs que les
organismes sont accrédités pour respecter la chaîne de froid, puis s'assurer que le bénéficiaire
final... la dernière chose qu'on veut, puis par expérience c'est arrivé en 92 ou en 93, ça avait fait
extrêmement mal, c'est qu'un bénéficiaire – moi, je n'étais pas là dans les banques alimentaires,
mais un bénéficiaire avait eu un produit qui avait eu un problème, qui n'est peut-être absolument
pas dû à sa source, c'est peut-être le client lui-même ou quelque chose comme ça. Mais c'est la
1810 réalité, mais dans le processus, tout est pris en compte pour s'assurer de l'intégrité du produit.

Maintenant, votre question est très large sur le « meilleur avant ». Moi, comme
consommateur, un pain à l'œil, même s'il est deux jours passé, je ne le jetterai pas.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Mais quand c'est récupéré par les citoyens, si c'est passé la date, est-ce que vous les distribuez quand même? Comment vous procédez quand c'est dépassé la date?

1820 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Les organismes vont regarder le produit comme tel. S'il est congelé, si les produits sont congelés, il n'y a pas de trouble, mais les autres, ils vont regarder, comme on fait à la maison, là. Ça peut arriver, le yogourt est très bon, on ne jettera pas le yogourt, mais on tente d'arriver tout le temps dans les dates. Il n'y a pas de risque.

1825

LE PRÉSIDENT :

Une dernière question avant que mon collègue vous pose les siennes. C'est quoi le pourcentage de pertes annuelles?

1830

M. DANIEL TREMBLAY :

Chez nous?

1835

LE PRÉSIDENT :

Oui, chez vous.

1840 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Chez nous, dans les Moisson, c'est minime. Il y en a, mais ce n'est pas beaucoup. Je ne suis pas capable de vous donner ce chiffre-là, c'est un inventaire qu'on n'a pas nécessairement, qu'on n'a pas fait de façon exhaustive, mais les échos qu'on a de nos membres, c'est minime. Il y en a par contre qui pensent à du compost ou des choses comme ça, mais ce n'est pas viable sauf, peut-être, les très grandes Moissons, là, mais ce que je vous dis, ce n'est pas beaucoup. Parce qu'on récupère des produits de très grandes valeurs des détails. Vous seriez surpris.

1845

LE PRÉSIDENT :

1850 Merci. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1855 Monsieur Tremblay, vous avez des chiffres dans votre mémoire, vous parlez, vous visez dans les prochaines années, votre objectif c'est 645 supermarchés pour un total de 8,5 millions de kilogrammes de denrées.

 Ça représente quel pourcentage du potentiel qui serait récupérable dans les supermarchés, par exemple?

1860

M. DANIEL TREMBLAY :

1865 On couvrirait, le 645 couvre les grandes bannières de détail. Et ce qu'il faut, pour aller plus loin, votre question est pertinente, dans le sens que nous, on a aussi, en fait, la loi du coût/bénéfice, là. Dans le sens que quand c'est un petit détaillant, mettre en place l'infrastructure, aller faire la cueillette et ainsi de suite, c'est sûr que nos membres ne veulent pas effectivement partir puis dire : « Écoute, ça me coûte 50 \$ aller chercher 25 \$ de stocks. Je suis aussi bien de l'acheter. »

1870 Ça, c'est une réalité. Ce qu'on essaie le plus possible, parce que nos membres ont des organismes, c'est qu'ils vont attacher un organisme avec le détaillant directement pour dire, bien là, ça va coûter moins cher, parce que l'organisme est à deux coins de rue. On va s'assurer que le processus est respecté et ainsi de suite.

1875 Ça, c'est notre prochaine phase, là. Parce qu'on pourrait aller aussi loin qu'il y a autant de magasins de détail. Mais il y a une procédure puis il y a une formation, c'est-à-dire que... et les détaillants payent, c'est 250 \$ par année, ce n'est pas beaucoup, mais il y a quand même une formation du personnel, tout est contrôlé en termes de kilos. Ils doivent congeler, respecter la chaîne, bien, ils la respectent, là, parce que c'est tous des grands détaillants.

1880 Et le 10 millions qu'on est allé chercher auprès du secteur privé avant, puis on a été arrêté avant la pandémie, là, parce qu'on a besoin de 30 millions. Ce n'est pas compliqué. Parce que tu as besoin d'infrastructures. Là, ça te prend plus de congélateurs, plus de camions. Vous savez, là, c'est une logistique.

1885 Et la présence régionale pour nous est extrêmement importante, parce que les organismes sont vraiment dans les milieux; ils sont vraiment dans les milieux puis les Moisson jouent un rôle très mobilisateur avec les organismes, qu'on prenne Laurentides, Rive-Sud, Laval, à Québec, au Saguenay. C'est vraiment des gens autour de qui la Moisson, en fait, mobilise les gens en matière d'aide alimentaire.

1890 Puis on l'a vu durant la pandémie. Ça a été fantastique.

LE COMMISSAIRE :

1895 Ma question, Monsieur Tremblay, était plus de savoir, vous récupérez 8,5 ou vous allez récupérer 8,5 millions de kilogrammes. Je voulais savoir qu'est-ce que ça représente en termes de ce qui est évité par rapport à ce qui pourrait être envoyé par exemple à l'enfouissement ou au compostage, ce 8,5 millions de tonnes, il représente...

1900 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Bien, la donnée canadienne dit que – il y a eu une étude, là, c'est Wal-Mart qui l'a commanditée avec *Second Harvest* – qui dit, en fait, ils disent que plus de 50 % de la nourriture produite est jetée, mais ça inclut les os de boucheries puis un paquet d'affaires. Puis après ça, ils disent que 30 % de ça, du 50 %, qui est à peu près 15 %, devraient être, pourraient être récupérés.

1905 Ce qui veut dire que si vous prenez – au Québec, le marché de détail est à combien, là, 20, 25 milliards, je suppose? À peu près ça Ce qui veut dire que si vous prenez le tiers, le tiers, ça veut dire à peu près 12 %, 12% de ça c'est... puis on récupère dans l'ensemble nos... ça, c'est le programme de récupération en supermarché qui est à peu près 60 millions en valeurs.

1915

Vous avez le programme en entreprise qui est à peu près 60 millions en valeurs, puis nos membres vont chercher autant dans leur région, globalement, là : Montréal, Rive-Sud, Rive-Nord, Laurentides, ils vont chercher un autre 120, 130 millions. Ce qui fait à peu près en valeur détail, 250 millions qui sont récupérés, qui sont récupérés et donnés aux organismes.

1920

Et ça, ça doit... puis tous nos membres, si vous prenez Laurentides qui vient de se relocaliser, si vous prenez Kamouraska qui veut se réorganiser, la région de l'Abitibi qui veut se réorganiser dans des nouveaux locaux, parce que la demande est là, puis la possibilité d'aller récupérer davantage est là aussi. Ils ont tous des projets.

1925

Ça fait que sur l'ensemble, il y a probablement, je dirais... puis je sais que le Ministère nous a dit qu'il sortirait, il essaie d'avoir des chiffres pour le Québec, là, ce qu'on a su, là. Ce qui fait que c'est probablement en haut de, c'est sûr que ce qui peut être récupéré est haut du milliard. Ça, c'est sûr et certain.

LE COMMISSAIRE :

1930

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame, merci, Monsieur.

1935

M. DANIEL TREMBLAY :

Merci. Bonne continuité.

1940

LE PRÉSIDENT :

Merci bien.

1945

**M. JEAN-MARC VIAU et
Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY (DM135, DM135.1)**

LE PRÉSIDENT :

1950

Monsieur Jean-Marc Viau et madame Michèle Geoffroy.

M. JEAN-MARC VIAU :

Bonjour, Messieurs les Commissaires, est-ce que vous m'entendez bien?

1955

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien, Merci. Allez-y.

1960

M. JEAN-MARC VIAU :

Mon nom c'est Jean-Marc Viau. Je suis directeur général de l'entreprise Complexe Enviro Connexions, une filiale de Waste Connexions of Canada. Je suis accompagné avec Michèle-Odile Geoffroy, qui est notre directrice en conformité environnementale.

1965

Je vous remercie pour cette opportunité à contribuer à la réflexion collective sur un sujet qui me passionne et pour lequel je me dévoue chaque jour, soit la gestion des résidus ultimes.

1970

Je présenterai un bref résumé de notre mémoire et je serai heureux de répondre à vos questions par la suite.

Permettez-moi de partager mon document de présentation : « Flexibilité et innovation dans la gestion des matières résiduelles vers une approche adaptative ». Le titre de notre mémoire résume bien notre message.

1975

Premièrement, nous traiterons de la gestion des résidus ultimes dans sa perspective globale, incluant la transition vers une économie circulaire.

1980

Deuxièmement, nous souhaitons mettre la commission en garde contre trois écueils qui guettent le Québec dans sa démarche : soit l'implantation d'infrastructures lourdes; la centralisation municipale des résidus de ICI et de CRD; la non-reconnaissance des lieux d'enfouissement technique comme plateforme de gestion intégrée.

Donc, pour nous, la gestion adaptative répond bien à un tel contexte.

1985

Vous savez, depuis l'ouverture du site d'enfouissement à Lachenaie en 1968, la société québécoise a beaucoup évolué; les activités du site aussi. C'est devenu une plateforme intégrée avec ces chaînes de valeurs circulaires.

1990

Donc, on a la valorisation du biogaz, la déchetterie, le centre de compostage des résidus verts et l'aire de traitement des matières résiduelles organiques.

1995

C'est important de noter que si nous opérons le lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la communauté de Montréal, que nous sommes le seul lieu d'enfouissement technique – désolé – le Complexe environnemental ne reçoit que le tiers des déchets de la CMM. On est loin d'une situation de monopole.

2000

Donc, ainsi, si le Complexe environnemental continue d'opérer avec les mêmes conditions qu'actuellement, nous avons de la capacité pour les 30 prochaines années. On n'est pas dans une situation d'urgence.

2005

Donc, la réduction de 85 % des émissions de gaz à effet de serre, c'est le résultat d'investissements et aussi d'innovations. On a été dans les premiers à nettoyer le biogaz au point de pouvoir l'injecter directement dans le pipeline de gaz naturel. Bientôt, on prévoit même devenir un puits de carbone, un émetteur négatif de GES.

2010

Cette réduction importante a été amorcée en 2014 avec la mise en service de notre usine de production de gaz naturel renouvelable, puis elle s'est accentuée en 2019 avec l'ajout d'un deuxième oxydateur et la mise en place d'une usine de désulfuration, ce qui nous permet d'avoir une production de plus de 99,3 % du temps.

2015

Donc, nous sommes très fiers de notre bilan en matière de conformité aux lois et règlements en environnement et en matière d'intégrité contractuelle. La gestion des inconvénients est une priorité constante. Les plaintes ont chuté de façon importante et on continue d'améliorer la transparence dans nos relations avec nos voisins. Ainsi, nous ne faisons aucune concession sur la santé et sécurité au travail.

2020

La gestion adaptative : nous, on croit que ça devrait être la ligne directrice de la gestion des résidus ultimes au Québec. C'est la solution qu'on a trouvée pour éviter qu'on continue à investir collectivement dans le béton, dans des infrastructures lourdes qui ont un effet de verrou et qui bloquent l'avenir.

2025

Donc, voici les étapes de la modernisation et l'échéancier du gouvernement dans le cadre du projet de loi 65.

Comme on peut le voir ici, il y a plusieurs paramètres qui vont devoir être déterminés au fil des ans. La gestion des matières résiduelles est en pleine mutation. C'est impossible à l'heure actuelle de prédire quelles matières vont être réduites et dans quelle proportion.

2030

Mais surtout, ce qui est essentiel, c'est sur la réduction à la source qu'il faut mettre l'accent. Le recyclage, ce n'est pas une solution miracle; ce que ça fait, c'est retarder l'échéance du résidu ultime. Parce qu'à chaque fois qu'une matière passe dans la boucle du recyclage, il y a des pertes.

2035

Le recyclage est donc un amortisseur temporel, comme le récent rapport du Sénat français l'explique plutôt bien. La gestion adaptative, il y a plusieurs définitions qu'on reprend dans notre mémoire, mais ce qu'il faut retenir c'est qu'il n'y a pas de solution miracle. Il va falloir demeurer flexible, suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles. Il va falloir impliquer la population dans le suivi et intégrer aussi la communauté de la recherche universitaire.

2040

L'autre écueil contre lequel on veut vous prévenir, c'est la centralisation municipale des résidus d'ICI et de CRD. On a cité dans notre mémoire le cas de la Ville de Saint-Hyacinthe qui a construit une usine de biogaz avec des fonds publics pour traiter des matières organiques qui étaient déjà valorisées.

2045 Comme on peut le constater sur cette diapo, la quantité de matières organiques qu'on traite au Complexe environnemental dépasse la capacité de l'usine de biométhanisation que la Ville de Montréal va construire à Montréal-Est. En passant, ce serait l'usine de biogaz la plus chère au monde, financée à partir de fonds publics, alors que nous, on n'a bénéficié d'aucune subvention.

2050 Nous, on pense que la responsabilité énergie des producteurs, la REP, ça devrait servir pas seulement par la collecte sélective. C'est une gouvernance multipartite qui implique tous les acteurs et qui doit servir de modèle. C'est une approche de collaboration entre les intervenants des secteurs publics et privés. La REP favorise la professionnalisation, elle permet une gestion efficiente qui est axée sur l'atteinte des objectifs fixés, tout en évitant une flambée de coûts.

2055 Il faut éviter les conclusions des genres du PTMOBC et les iniquités dans la redistribution des redevances en enfouissement.

2060 Ici, je voudrais porter votre attention sur cette redevance pour qu'elle ne soit pas à un niveau propice à ce que l'exportation des matières résiduelles soit rendue possible. Je crois que le CETEQ, le mémoire du CETEQ était bien présenté.

2065 Actuellement, l'argent des redevances en enfouissement va au fonds consolidé des municipalités alors qu'il pourrait servir aux producteurs de déchets pour qu'ils implantent des mesures de réduction à la source.

2070 Les lieux d'enfouissement technique peuvent jouer un rôle dans une économie circulaire. Ne pas le reconnaître, c'est là une grave erreur. Il faut voir les lieux d'enfouissement technique modernes pour ce qu'ils sont dans la réalité des choses : comme des plateformes de gestion souple, intégrée et sécuritaire.

2075 Le Complexe environnemental est situé dans un endroit qu'on pourrait qualifier d'idéal. On est proche des lieux de génération de déchets, directement connecté sur un réseau de circulation lourde, sur une couche d'argile imperméable avec un pipeline de gaz naturel qui passe à côté. Le Complexe environnemental est intégré dans sa communauté.

Bien sûr, il y a des inconvénients, mais ils sont contrôlés et les bénéfices sont partagés par le client. Comme on l'a vu plus tôt, sur notre site, on a des activités qui permettent de détourner des dizaines de milliers de tonnes de matières à l'enfouissement. Il y a plusieurs synergies existantes et à développer.

2080

L'équipement est là, le site est multifonctionnel, la machinerie est là, on a qu'à la déplacer. On a de l'eau chaude qui vient du traitement de lixiviat, qui peut servir pour chauffer les serres. On a de l'engrais qui a déjà produit avec du soufre, du biogaz. Le compost qui n'a pas la qualité pour servir d'engrais, on peut s'en servir pour le recouvrement final des cellules fermées.

2085

Le *fluff* automobile qui sert déjà pour le recouvrement journalier qui nous permet d'être performants dans la récupération de biogaz. Et on travaille à plusieurs autres projets. C'est notre gagne-pain, mais c'est surtout notre passion.

2090

En conclusion, l'organisation est prête à continuer à contribuer, à jouer son rôle dans la gestion sécuritaire des matières résiduelles. La gestion des matières résiduelles c'est un système qui est en équilibre dynamique. Les lieux d'enfouissement technique font partie de l'équation.

Je vous remercie pour votre écoute. Je suis heureux de répondre à vos questions.

2095

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Viau. Monsieur Renaud.

2100

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Viau. J'aimerais ça peut-être commencer, parce qu'on a eu une présentation tout à l'heure puis on disait que finalement les entreprises intégrées qui font l'enfouissement et le traitement de façon générale des déchets ont aussi des activités qui s'occupent de la collecte.

2105

J'aimerais ça connaître la proportion des coûts, finalement, ou dans votre cas c'est des revenus, mais des coûts qui sont associés en amont du traitement final des déchets. Dans quelle

2110 proportion coûts, la collecte et prétraitement, si on veut, et l'autre proportion ce serait l'enfouissement puis le traitement des matières résiduelles, c'est quoi, la proportion?

M. JEAN-MARC VIAU :

2115 Je ne peux pas vraiment vous répondre là-dessus. Ce n'est pas vraiment ma spécialité au niveau de la collecte, mais quand même, je pense que la collecte, le coût de la collecte est supérieur à celui de l'enfouissement. Mais ça, il faudrait que je vous revienne avec d'autres chiffres là-dessus. Je n'ai pas ces chiffres-là. Moi, je ne m'occupe pas de la collecte comme telle.

LE COMMISSAIRE :

2120 Votre entreprise est quand même, a des activités de collecte au-delà des activités du lieu d'enfouissement de Lachenaie, là.

M. JEAN-MARC VIAU :

2125 Oui, oui, on collecte les matières des ICI, on collecte aussi les déchets domestiques, les recyclables et les compostables aussi. On est tout dans ces activités-là. Mais c'est relatif, toujours en fonction... un contrat va être en fonction de la proximité du lieu où est-ce qu'il doit être acheminé. Ça joue un jeu là-dessus aussi.

2130 Par exemple, pour les déchets domestiques, on peut quand même avoir un coût à la tonne qui peut être de X, mais pour les déchets organiques, par exemple, il va être supérieur, parce que ça arrive souvent que pendant les périodes hivernales, le camion n'est même pas plein. Il n'y a même pas deux, trois tonnes dans son camion lorsqu'il ramasse et collecte des bacs bruns, par exemple.

2135 Mais ça, c'est des données que je n'ai pas, mais c'est des données qu'on pourrait vous fournir si vous en avez besoin.

2140 **LE COMMISSAIRE :**

On pourra vous communiquer des questions plus tard par écrit.

2145 Vous parlez d'infrastructures lourdes; bon, j'aimerais comprendre parce que le lieu d'enfouissement de Lachenaie ou le Complexe environnemental, parce qu'il n'y a pas juste de l'enfouissement qui se fait à Lachenaie, c'est quand même une infrastructure lourde aussi, là. On n'est pas dans une petite entreprise.

2150 Quand vous comparez, je comprends que vous parlez des usines de biométhanisation, là, il y a de très gros projets qui sont en cours, mais comment est-ce qu'on peut dire qu'un lieu d'enfouissement comme Lachenaie ne serait pas une infrastructure lourde également?

M. JEAN-MARC VIAU :

2155 Écoutez, quand on va prendre un système de captage de biogaz pour avoir un réseau de captage, il va être progressif en fonction de la surface qu'il va avoir occupée. Le volume va être mis en place, même chose pour le traitement d'eau. Le traitement d'eau principalement ça va être dû en très grande partie, à 90 %, à la surface ouverte du flux actif.

2160 Donc, les unités vont être proportionnelles en fonction de son usage. On n'ira pas développer une cellule pour trois ans; c'est fait pour l'année qui va suivre. On ne dépense pas la capitalisation utilement à l'avance. Donc, on planifie ces options-là, nos travaux à faire, pour l'année suivante.

2165 Donc, on n'investit pas tout en premier. Par exemple, si on prend un incinérateur, bien là, on est obligé de l'alimenter. Il y a une certaine capacité, il y a certaines grosseurs, donc là, il faut quand même l'alimenter pour réduire ses coûts fixes. Ce qui n'est pas le cas dans un site d'enfouissement, il va être flexible au niveau de la quantité qu'il va pouvoir amener.

2170 Ça a donné l'exemple des pays scandinaves. Ils ont construit des incinérateurs. Là, maintenant – qui servaient à chauffer les maisons qui étaient autour – là, maintenant, ils ont réduit, ils ont réduit leur capacité, pas leur capacité, mais leur quantité générée qu'ils avaient, et là,

maintenant, ils vont les chercher ailleurs. Ça fait qu'ils vont aller chercher des déchets en Italie, en Angleterre, ailleurs, pour alimenter justement ces infrastructures lourdes là.

2175 **LE COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné aussi les avantages d'une REP, puis vous avez dit qu'il y a des avantages puis que ça ne devrait pas s'appliquer juste à la collecte sélective. Et la façon que je le comprenais, le REP, ce n'était pas de cette façon-là. J'aimerais ça que vous m'expliquiez qu'est-ce que vous entendez par « ne pas l'appliquer seulement au niveau de la collecte sélective » ?

2180 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Je vais laisser ma collègue Michèle, elle en a parlé la dernière fois.

2185

Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :

Oui, c'est ça. Bien, dans le fond, la REP, ce qu'on voit c'est que c'est une approche qui est vraiment adaptative. Puis c'est ce qu'on veut mettre de l'avant nous autres dans notre mémoire, c'est qu'une approche adaptative c'est quelque chose qui est beaucoup plus flexible. C'est un système qui demande une reddition de comptes à des acteurs clés, puis un réalignement, si on veut, des priorités au bout d'un certain temps, que ça soit un an, deux ans, cinq ans.

2190
2195 Donc, une REP c'est ça que ça permet, en fait. Ça permet de voir si le système en place répond bien aux besoins, s'il répond bien aux objectifs fixés au départ. S'il ne répond pas à ces objectifs-là, bien, on est capable de se réaligner.

2200 Donc, c'est un système, c'est ça, qui est flexible puis qui prend en compte les besoins puis les réalités de plusieurs parties prenantes qui en font partie.

M. JEAN-MARC VIAU :

Un point que je voudrais compléter c'est des... comme nous, on a des rapports qu'on donne aux trois mois pour les tonnes à l'année. On voudrait, en fin de compte, que les centres de tri, que

2205 les centres de compostage fassent la même chose puis dans lequel ça pourrait être colligé par, par exemple, une institution qu'on a ici, déjà, ça pourrait être Recyc-Québec qui pourrait être le point de chute des données, mais dans lequel on pourrait avoir continuellement des données, pour voir ça va être quoi les marchés, quelle performance que l'on a, de façon à ce qu'on puisse réagir rapidement.

2210 Dans notre mémoire, on a présenté une gestion adaptative, il y en avait plusieurs sortes. Vancouver, eux, ils ont utilisé une gestion adaptative passive; ils ont décidé de leur choix. Donc, ils ont construit des usines de biometh., par exemple, et puis là, maintenant, ils sont en attente d'avoir les résultats de ça au lieu d'être actifs.

2215 Nous, par exemple, on vous propose une gestion active qui va plus à la recherche des données pour pouvoir interroger plus rapidement, ce serait plus efficace. Parce que moi je suis allé là-bas à Vancouver voir les usines qu'il y a là-bas et le modèle d'affaires ne fonctionne pas.

2220 Ils ont fait des choix à l'avance, ils ont investi dans le béton, ils ont fait des erreurs. Là, ils sont pris pour ces installations-là pour un au moins une vingtaine d'années.

LE COMMISSAIRE :

2225 Parce que quand on parle de responsabilité élargie des producteurs dans le cas de la collecte sélective, on s'entend, les producteurs d'emballages, de contenants vont gérer dans la modernisation qui est proposée par le ministère, vont gérer l'ensemble des activités de collecte, tri et recyclage. Quand vous parlez d'au-delà de la collecte sélective, quels sont les produits que vous avez en tête auxquels devrait s'appliquer une responsabilité élargie des producteurs?

2230 **M. JEAN-MARC VIAU :**

2235 Bien, on peut voir la production même de matières organiques aussi, ça pourrait rentrer dans la même ligne de compte aussi. Les générateurs, il y a quand même un bon nombre. On pense que ça arrive juste aux consommateurs. Le consommateur, c'est à peine le quart qui est généré. C'est généré en amont. Il y a les producteurs agricoles, ça part de là, et 50 % avant que ça arrive à l'épicerie, c'est des déchets organiques qui sont là.

2240

Donc, eux aussi, ce sont des producteurs. Ça fait qu'eux aussi, on oublie qu'ils sont une chaîne de production et il faudrait penser de façon plus circulaire. Si on pense de façon linéaire quand on regarde la matière organique, je pense qu'on fait une erreur à ce niveau-là. Il faut regarder plus...

2245

L'organisme qui était là avant nous pense vraiment de façon en amont, donc en circulaire. Donc, il va sauver la matière avant même qu'elle arrive ailleurs, avant même le compostage et avant le traitement de la matière organique, ce qui est beaucoup plus intelligent.

2250

En ce moment, la matière organique, on regarde, on a fixé la technologie avec les programmes de subvention que le gouvernement a faite. Et ça, c'est une erreur. Parce que la biométhanisation en Europe, parce qu'ils appellent ça de l'énergie, c'est une autre chose, puis en plus, ils le brûlent le compost. Ça fait que ce n'est pas la même la technologie.

2255

LE COMMISSAIRE :

Je suis allé en visiter plusieurs usines en Europe, ce n'est pas le même but qui est visé. Ici, ce n'est peut-être pas une bonne idée de faire ça.

2260

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Viau et Madame Geoffroy, c'est intéressant. Merci.

2265

M. PATRIZIO ARMANI GRECCO (présentation verbale)

2270

LE PRÉSIDENT :

Nous accueillons maintenant le dernier participant, monsieur Patrizio Armani Greco.

M. PATRIZIO ARMANI GRECCO :

2275 Oui, bonjour. Moi, aujourd'hui, je vais parler pour le Parti Républicain souverainiste. Donc, je vais être probablement un des seuls qui va parler contre les environnementalistes. On a eu une des meilleures preuves dernièrement avec les pailles de carton qui devaient être réutilisables ou qui devaient être...

LE PRÉSIDENT :

2280 Monsieur Grecco, Monsieur Grecco. Monsieur Grecco, je vous entends mal. Est-ce qu'on pourrait monter le son, s'il vous plaît.

M. PATRIZIO ARMANI GRECCO :

2285 Oui. Là, est-ce que c'est mieux?

LE PRÉSIDENT :

2290 Voilà. Très bien. Allez-y, Monsieur.

M. PATRIZIO ARMANI GRECCO :

2295 O.K. Parfait. J'ai dit : moi, je vais être une des principales personnes qui va parler contre les environnementalistes. On a eu un exemple avec les pailles de carton. On a changé les pailles de plastique contre des pailles de carton. Mais ce n'est pas mieux que le plastique, parce qu'on a changé le pétrole par les arbres, puis on détruit des arbres. Même s'ils proviennent de forêts FSC qui sont réglementées, ça reste que c'est des déchets quand même.

2300 Et nous ici au Québec, on est toujours en train de remettre notre économie ou de remettre nos projets en question. Il y a le projet de GNL qui est en question. Il y a le projet des pipelines Keystone. Il y a le projet des pipelines Transbridge [sic]. Il y a le projet de l'Île d'Anticosti, le projet dans le Nord, on est toujours en train de remettre tous les projets en question pour se dire : « Ah, mais quelle quantité de déchets qu'on fait? »

2305 Mais quelle quantité de déchets qu'on fait par rapport à des immenses pays? Notre quantité
de déchets est minime. Puis ce qu'il faut comprendre c'est qu'on vit dans une société de
consommation. Donc que vous, moi, ou n'importe qui, on décide de dire qu'on est des écologistes,
Messieurs les Commissaires, et qu'il faudrait dès maintenant commencer à avoir une solution,
exemple, 100 % écologique ou 50 % écologique, ça ne changera rien au fait qu'il y a des produits
2310 tous les jours qui sont des produits d'usage unique, exemple les produits alimentaires, les produits
de vaisselles et autres.

Et ces produits-là, oui, finissent dans des lieux effectivement, des lieux d'enfouissement.
Effectivement, on a des lieux d'enfouissement qui débordent. Effectivement, on a besoin d'en créer
plus ou effectivement, ça fait des pertes d'argent ou ça fait des brûlures, oui, ça fait de la pollution.

2315 Mais on ne peut pas non plus s'inventer un monde imaginaire où il n'y pas de pollution. Et ce
qui est très important de comprendre, c'est que des lieux d'enfouissement, on n'en a vraiment pas
tant que ça comparé à beaucoup de pays. Et ces lieux d'enfouissement là, généralement, pas tout
le temps, mais généralement, sont quand même situés assez loin des zones qui sont très peuplées.
2320 Et il y a toujours un rayon qui est déterminé par la santé ou la sécurité publique qui dit que dans un
certain, justement, département, donc une certaine zone alentour, qu'il y a plus ou moins des
risques.

2325 Donc, les risques sont identifiés eux-mêmes. À ce moment-là, on ne peut pas se cacher les
yeux, et il faut comprendre que malgré qu'il y a des gens qui eux ont le pouvoir d'acheter en vrac,
de pouvoir acheter plus écologique, mais il ne faut jamais oublier que tous les produits bios, ces
produits en vrac là, les produits spécialisés, c'est des produits qui sont plus chers, qui ne sont pas
nécessairement accessibles à tout le monde.

2330 Et moi, j'aimerais revenir beaucoup, d'ailleurs rapidement, sur le sujet des banques
alimentaires. Moi, je connais des gens qui vont à des banques alimentaires. Je ne dis pas que c'est
toutes des banques alimentaires, mais il y a des banques alimentaires qui donnent des produits
laitiers ou qui donnent des produits issus de la viande, là, avec des porcs, mais peu importe, puis
des fois, ils sont cinq ou trente jours meilleurs avant de péremption. Ça, c'était juste pour faire un
2335 petit court sujet rapidement.

2340 Mais pour retourner sur les lieux d'enfouissement. Il faut comprendre qu'on a besoin de lieux d'enfouissement pour les déchets et que les déchets, oui, il y en a qui sont valorisés à des montants plus élevés. Il y en a qui sont valorisés à des montants moins élevés. Ça, ça correspond à l'indice du marché.

2345 Moi, je suis d'accord qu'il faudrait peut-être avoir un prix plancher ou un prix moyen, mais ça, c'est quelque chose qu'il faut négocier avec les industries. Les industries privées devraient avoir le droit elles aussi de pouvoir gérer des lieux d'enfouissement technique ou des LET, ou peu importe les lieux d'enfouissement, parce que des partenariats publics-privés, ça apporte des nouvelles technologies, ça apporte des nouvelles idées, des fois, ça apporte des subventions, ça apporte des nouvelles compagnies. Exemple, comme Québecor, c'est parti de rien, c'est parti d'investissements de la Caisse de fonds de dépôt.

2350 Donc, ce qu'il faut comprendre c'est qu'il faut arrêter de penser juste aux chiffres, aux sites, mais il faut penser aussi aux opportunités qu'il y a et, à la fin, est-ce que la meilleure solution c'est vraiment de tout remettre en question et de toujours tout repousser la date ou c'est de faire des essais?

2355 On n'est pas obligé de retourner en 1980, de faire des erreurs et de dire que le climat, ça n'existe pas, comme problème. Mais on peut faire des essais; si ça marche tant mieux, s'il y a des erreurs, eh bien, on arrête et puis on essaie d'autres procédés.

2360 Mais ce n'est pas en faisant des études et des études et des études et des études, comme ça fait dix ans qu'on fait sur le REM – vous voyez, ça coûte des millions et des millions et des millions de dollars aux contribuables et, finalement, des dizaines d'années plus tard, on n'a toujours rien de concret.

2365 Donc, moi ce que j'essaie de dire, c'est qu'il est important d'avoir une stratégie claire, mais d'avoir une stratégie aussi qui est réaliste. Comme j'expliquais, on ne peut pas vivre dans une société sans déchet ou on ne peut pas abandonner notre économie en disant : ah, le gaz naturel c'est polluant. Ah les pipelines, c'est polluant. Ah, les lieux d'enfouissement c'est polluant. Ah, il faut réduire en vrac.

2370 C'est parce que c'est des solutions qui coûtent extrêmement cher. Parce que vous le savez très bien, comme moi, que si on va acheter un paquet de bonbons au dépanneur qui est dans un ou même deux sacs de plastique, ça peut nous coûter 1 \$, tandis qu'on va aller à un magasin en vrac au Mont-Royal, on va se prendre la même quantité en vrac, dans des plats qu'on va apporter, ça va nous coûter 4 \$ ou 5 \$.

2375 Donc, il faut aussi avoir une question de budget qui est réaliste et une question de déchets qui est réaliste. Puis moi, c'est ce sujet-là que je souhaiterais apporter en premier. J'aimerais savoir si vous avez des questions pour celui-là.

2380 Ensuite, j'avais une dernière question à poser en plus.

LE PRÉSIDENT :

En fait, Monsieur Armani Grecco, il faudrait conclure. Vous avez encore une minute.

2385 **M. PATRIZIO ARMANI GRECCO :**

O.K. J'ai une minute et puis ensuite, vous, vous avez cinq minutes pour me répondre, c'est bien ça?

2390 **LE PRÉSIDENT :**

Non. La commission... excusez-moi, sans doute un peu de fatigue.

2395 **M. PATRIZIO ARMANI GRECCO :**

Ah, je vais arrêter ici, ça vous laisse une ou deux minutes pour répondre.

LE PRÉSIDENT :

2400

C'est-à-dire que la commission se prévaut d'avoir un cinq minutes pour pouvoir vous poser des questions pour que vous puissiez lui répondre. Alors là, maintenant, vous avez une minute pour conclure.

2405

M. PATRIZIO ARMANI GRECCO :

2410

Ah, O.K. Bien moi, ce que je voudrais dire, c'est que c'est important d'avoir un traitement des déchets qui est efficace, mais c'est important d'avoir un traitement des déchets qui est réaliste et de comprendre que la société de consommation, elle existe à travers le monde entier. Puis, oui, elle apporte des lieux d'enfouissement puis elle apporte des déchets qui viennent avec. Il faut les réduire, mais il faut les réduire de façon à ce que ça soit réaliste. Ça, ça serait la fin de ma conclusion.

LE PRÉSIDENT :

2415

Merci, Monsieur Armani Grecco. Écoutez, nous aurions juste une question. Quand vous faites référence à une stratégie réaliste modérée en termes de gestion des matières résiduelles, pourriez-vous nous donner quelques grandes lignes? Merci.

2420

M. PATRIZIO ARMANI GRECCO :

2425

Oui. Pour moi une stratégie réaliste, comme j'expliquais, c'est une stratégie qui peut être appliquée à tous les budgets et à toutes les personnes. C'est-à-dire que c'est une stratégie basée sur un produit, un salaire, ainsi qu'une utilisation et une récupération équitable, c'est-à-dire que tout le procédé, du début à la fin, est un procédé moyen, donc qui peut finir à prix moyen et qui peut être utilisé par la classe moyenne.

LE PRÉSIDENT :

2430

Très bien. Alors, écoutez, merci beaucoup, Monsieur Armani Grecco pour votre contribution.

Ceci conclut donc notre sixième séance. Je vous souhaite une très bonne fin de semaine.
Nous allons poursuivre nos travaux lundi prochain à 13 h 30. Merci et bonne fin de journée!

2435 **SÉANCE AJOURNÉE AU 31 MAI 2021 À 13 H 30**

2440 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2445 ET J'AI SIGNÉ :



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.

2450